



Séance du Conseil régional des 14 et 15 avril 2016

Rapport

Plan de relance de l'apprentissage en Pays de la Loire

Rapport**Plan de relance de l'apprentissage en Pays de la Loire**

Rapporteur :

Madame Christelle MORANCAIS

Résumé :

Le combat pour l'emploi, et en particulier pour l'emploi des jeunes, constitue une priorité absolue de la nouvelle majorité régionale. En effet, personne ne peut se satisfaire d'un taux de chômage des jeunes de 22% en Pays de la Loire, en progression annuelle de 7% de 2010 à 2015, soit un rythme plus élevé en moyenne qu'au niveau national (5%). Près de 30 500 ligériens de moins de 25 ans sont ainsi touchés par le chômage aujourd'hui, soit 16% de plus qu'en 2010.

Pour relever le défi de l'emploi des jeunes, le Conseil régional mobilisera l'ensemble des leviers en sa possession. Pour autant, la nouvelle majorité régionale a la conviction que la voie de l'alternance, et en particulier de l'apprentissage, constitue un outil d'insertion professionnelle exceptionnel, tout spécialement pour les jeunes les moins qualifiés.

L'apprentissage souffre pourtant encore dans notre pays d'un déficit d'image qui le réduit bien souvent à une orientation par défaut. Au cours des dernières années, en raison d'une conjoncture économique atone et d'erreurs répétées du Gouvernement, la dynamique de l'alternance entamée dans les années 1990 a même été brisée et les effectifs d'apprentis ont connu un recul inquiétant dans notre pays. Les Pays de la Loire n'ont pas échappé à cette tendance avec **une baisse de près de 4 000 apprentis entre le pic historique des effectifs en 2007 et la fin de l'année 2015.** Sur la seule période de la **dernière mandature régionale**, cette baisse a été de **8% des effectifs soit environ 2 400 apprentis de moins entre 2010 et 2015.** Elle a particulièrement touché **les niveaux V et IV, qui ont diminué respectivement de 14% (près de 1 700 apprentis de niveau V en moins) et 22% (près de 2 400 apprentis de niveau IV en moins) sur la même période.**

Cette situation n'est pas satisfaisante. C'est pourquoi la nouvelle majorité régionale a souhaité faire de l'apprentissage **une grande cause régionale** pour la nouvelle mandature.

Dès son installation, elle a lancé un cycle de consultations en recevant l'ensemble des acteurs de l'apprentissage ainsi qu'une grande consultation publique sur internet qui ont trouvé leur point d'orgue, le 24 mars dernier, avec l'organisation de la journée du **Grenelle régional de l'apprentissage** à l'Hôtel de Région qui a réuni près de 1 000 personnes.

Le plan de relance de l'apprentissage qui vous est présenté dans ce rapport est le fruit de ce travail d'écoute, de concertation et de proposition. Il s'articule autour de **8 priorités et 31 mesures** :

Promouvoir l'image d'excellence de l'apprentissage

- 1) Organiser une campagne de communication régionale pour valoriser l'apprentissage ;
- 2) Organiser un événement annuel mettant à l'honneur les valeurs, les talents et les réussites de l'apprentissage ;
- 3) Créer le portail numérique de l'apprentissage en Pays de la Loire ;

Attirer les jeunes vers l'apprentissage

- 4) Mettre en place les « ambassadeurs de l'apprentissage » ;
- 5) Intervenir dans les collèges grâce à l'« ApprentiBus » ;
- 6) Mobiliser le Service Public Régional de l'Orientation pour promouvoir l'apprentissage au plus près des territoires ;
- 7) Développer le préapprentissage ;
- 8) Innover en favorisant « l'apprentissage de la 2^e Chance » ;

Donner envie aux entreprises d'accueillir davantage d'apprentis

- 9) Créer une aide régionale au recrutement d'un premier apprenti de niveau V ou IV pour toutes les entreprises de moins de 250 salariés ;
- 10) Etendre l'aide régionale à la professionnalisation des maîtres d'apprentissage aux entreprises de moins de 250 salariés et valoriser le statut de maître d'apprentissage ;
- 11) Donner de la visibilité aux entreprises avec un engagement de maintien sur la durée du mandat (2015 -2021) du montant des aides aux entreprises financées sur fonds propres de la Région ;
- 12) Créer un label régional d'excellence pour les entreprises exemplaires ;
- 13) Simplifier, dématérialiser et accélérer les procédures de recours à l'apprentissage pour les entreprises ;

Mieux accompagner et valoriser les apprentis

- 14) Favoriser la mobilité des apprentis ;
- 15) Développer des solutions d'hébergement à proximité des entreprises ;
- 16) Développer et soutenir le réseau des conseillers jeune-entreprise dans les CFA pour accompagner les apprentis et faire le lien avec les entreprises ;
- 17) Sécuriser les apprentis face au risque de rupture du contrat d'apprentissage ;
- 18) Encourager l'expérience européenne et internationale des apprentis ;

Soutenir les CFA et faire évoluer la carte des formations en partant du besoin des entreprises

- 19) Renouveler le cadre contractuel liant les CFA et la Région ;
- 20) Poursuivre la modernisation de notre appareil de formation ;
- 21) Renforcer l'usage du numérique dans les CFA ;
- 22) Simplifier le recours au Fond Social Européen (FSE) pour les CFA ;
- 23) Innover en rapprochant les CFA et les lycées professionnels ;
- 24) Modifier la procédure de révision annuelle de la carte des formations en impliquant plus en amont les représentants du monde économique ;
- 25) Faire évoluer la carte de formations en partant des nouveaux besoins dans certains secteurs économiques porteurs ;
- 26) Ouvrir davantage l'apprentissage aux titres professionnels ;

Montrer l'exemple au Conseil régional

- 27) Tripler d'ici la fin du mandat le nombre d'apprentis dans les services du Conseil régional ;
- 28) Introduire des clauses en faveur de l'apprentissage dans les marchés publics du Conseil régional ;

Maintenir l'impulsion du Grenelle tout au long du mandat

- 29) Mettre en place un « Conseil régional de l'Apprentissage » réunissant l'ensemble des acteurs de l'apprentissage, qui sera l'instance de suivi du Grenelle ;
- 30) Signer avec les principaux partenaires de la Région des conventions déclinant les engagements du Grenelle ;

Demander à l'État de lever les blocages nationaux qui freinent le développement de l'apprentissage

31) Adresser au Président de la République et au Premier ministre le recensement de l'ensemble des verrous législatifs, réglementaires et financiers identifiés à l'occasion du Grenelle de l'apprentissage et des consultations qui l'ont précédé.

En termes financiers, le plan de relance de l'apprentissage représente pour la Région Pays de la Loire un volume annuel pour 2016 de **4,1 millions d'euros supplémentaires**. Avec la **mobilisation des fonds du FSE**, le volume total du plan s'élève à **4,6 millions d'euros**.

Territoires concernés :

REGION PAYS DE LA LOIRE

La voie de l'alternance, et en particulier de l'apprentissage, représente **le plus court chemin vers l'emploi pour les jeunes**, en particulier pour les **jeunes peu qualifiés**. Au niveau national, le taux d'emploi des jeunes est ainsi de **62%** sept mois après la sortie de l'apprentissage contre **43%** après la sortie du lycée. En outre, parmi ceux qui occupent un emploi, les jeunes sortant d'apprentissage accèdent plus souvent à un emploi à durée indéterminée (**59%**) que les jeunes sortant du lycée (**35%**).

Le développement de l'apprentissage, qui est un outil d'insertion professionnelle exceptionnel, devrait être une priorité en France où le **taux de chômage des jeunes** de moins de 25 ans s'élève à **24,3%** (contre **8%** en Allemagne ou **11%** en Autriche, aux Pays-Bas et au Danemark) et où plus de **120 000 jeunes**, soit un peu moins de **20%** d'une classe d'âge, continuent chaque année de sortir du système éducatif dotés seulement du brevet des collèges ou sans aucun diplôme (contre **7%** en Allemagne).

Pour autant, la voie de l'apprentissage continue de souffrir dans notre pays d'un **déficit d'image**. Ce dernier s'est doublé, au cours des dernières années, d'une **baisse inquiétante du nombre d'apprentis** sous les effets conjugués d'une conjoncture économique morose et d'une succession d'erreurs gouvernementales (suppression puis rétablissement partiel des primes aux employeurs d'apprentis, modification des conditions de recrutement des jeunes mineurs par les entreprises, etc.), qui ont eu pour effet de casser la dynamique du développement de l'apprentissage amorcée dans notre pays depuis 1990.

Ce recul récent est d'autant plus préoccupant que le nombre de personnes en formation en alternance reste nettement plus faible en France que dans les pays qui réussissent à intégrer efficacement les jeunes dans l'emploi et où la formation en alternance joue un rôle important. On ne compte ainsi qu'une **vingtaine d'alternants pour 1 000 salariés en France, contre une quarantaine en Suisse ou en Allemagne**. Pour cette dernière, souvent érigée en exemple, l'apprentissage concerne plus d'un million et demi de jeunes dans le second cycle de l'enseignement secondaire alors qu'en France l'objectif de 500 000 apprentis pour l'ensemble des niveaux de diplômes est jugé excessivement ambitieux.

La Région des Pays de la Loire n'échappe pas, malheureusement, à ces tendances inquiétantes.

Certes, notre Région possède des atouts. La Région des Pays de la Loire compte ainsi près de **27 100 apprentis et pré-apprentis** rattachés à **53 Centres de Formation des Apprentis (CFA)** répartis sur **206 sites de formation**. Le nombre d'employeurs d'apprentis, privés comme publics, s'élève à **15 716** toutes tailles confondues. L'offre de formations est diversifiée, avec **409 formations** dont **390 diplômes, préparés, du niveau V au niveau I** dans **21 secteurs professionnels**. La qualité de notre appareil de formation se reflète dans les chiffres de réussite et d'insertion professionnelle des apprentis ligériens, qui sont supérieurs aux moyennes nationales : en Pays de la Loire, le **taux de réussite aux examens** s'élève ainsi à **83,3%** [hors niveaux II et I] (contre **80%** au niveau national), le **taux d'insertion dans l'emploi** est de **70,4%** (contre **62%** au niveau national) et le **taux de rupture net** des contrats d'apprentissage n'est que de **10,8%** (contre **22%** au niveau national) même si ce dernier chiffre masque de grandes disparités entre les niveaux et les métiers.

Pour autant, au cours des dernières années, le nombre d'apprentis en Pays de la Loire a fléchi de manière préoccupante. Notre Région a ainsi enregistré **une baisse de près de 4 000 apprentis entre le pic historique des effectifs en 2007 et la fin de l'année 2015**. Sur la seule période de la **dernière mandature régionale**, cette baisse a été de **8%** des effectifs soit environ **2 400 apprentis de moins entre 2010 et 2015**. Cette baisse est particulièrement inquiétante sur **les niveaux V et IV**, qui ont diminué respectivement de **14%** (près de 1 700 apprentis de niveau V en moins) et **22%** (près de 2 400 apprentis de niveau IV en moins) sur la même période. Dans le même temps, **le nombre de jeunes de moins de 25 ans au chômage** (catégorie A) en Pays de la Loire est passé de 26 135 à 30 410, soit **une hausse de 16%**.

Même si la fin de l'année 2015 semble marquer une légère inflexion, cette situation n'est pas satisfaisante. C'est pourquoi la nouvelle majorité régionale a pris l'engagement de **faire de la relance de l'apprentissage une grande cause régionale pour la nouvelle mandature**.

C'est dans cet esprit que s'est tenu le **Grenelle régional de l'apprentissage**, le **24 mars** dernier. Il a réuni à l'Hôtel de Région **près de 1 000 participants**. Il avait été précédé de plus de **50 consultations** avec l'ensemble des acteurs de l'apprentissage en Pays de la Loire, d'une **consultation publique** et de **quatre questionnaires ciblés** (jeunes, apprentis, parents, entreprises, CFA), mis en ligne sur le site www.consultationapprentissage.fr, qui ont été renseignés par près de **3 000 personnes en trois semaines**. Les organismes consultés ainsi qu'une synthèse des questionnaires renseignés sur le site du Conseil régional sont consultables en annexes 6 et 7 du présent rapport. Enfin, dès l'installation de la nouvelle majorité régionale, le Président du Conseil régional a souhaité saisir le **CESER** d'une étude sur l'amélioration des politiques régionales en faveur de l'emploi qui a donné lieu à une première note d'étape sur le volet apprentissage adopté au bureau du CESER le 9 mars dernier.

Le plan de relance de l'apprentissage, qui fait l'objet de ce rapport, est **le fruit de ce travail de concertation et de propositions de très grande qualité**, qui s'est déroulé dans un temps exceptionnellement court (février et mars 2016). Loin d'être un point final, il est conçu au contraire pour donner **une impulsion décisive**, en ce début de mandat, au **combat pour l'emploi des jeunes**. Son application va s'étaler au cours des prochains mois. Il devra être évalué à échéance régulière et amendé le cas échéant en fonction de la pertinence et du résultat des différents dispositifs. Notre défi collectif, c'est bien de conserver la dynamique exceptionnelle constatée à la faveur du Grenelle et de mobiliser toutes les énergies sur l'ensemble de la durée de la mandature.

Le plan de relance de l'apprentissage en Pays de la Loire s'articule autour de **8 priorités** :

- **Promouvoir l'image d'excellence de l'apprentissage (I) ;**
- **Attirer les jeunes vers l'apprentissage (II) ;**
- **Donner envie aux entreprises d'accueillir davantage d'apprentis (III) ;**
- **Mieux accompagner et valoriser les apprentis (IV) ;**
- **Soutenir les CFA et faire évoluer la carte des formations en partant du besoin des entreprises (V) ;**
- **Montrer l'exemple au Conseil régional (VI) ;**
- **Maintenir l'impulsion du Grenelle tout au long du mandat (VII) ;**
- **Demander à l'État de lever les blocages nationaux qui freinent le développement de l'apprentissage (VIII) ;**

Le contenu du présent rapport est soumis à l'examen de notre assemblée régionale sous le régime de la **procédure de l'urgence** prévue à l'article **L. 4132-18** du Code Général des Collectivités Territoriales (**CGCT**). Ce dernier dispose qu'« *en cas d'urgence, le délai [de 12 jours avant la réunion du Conseil régional] peut être abrégé par le président sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc* ». Dans le cas présent, le recours à la procédure d'urgence a été motivé par le souci d'intégrer le fruit des échanges et des propositions formulées à l'occasion de la journée du Grenelle régionale de l'apprentissage, qui s'est déroulé le 24 mars dernier à l'Hôtel de Région.

La traduction budgétaire des mesures contenues dans le plan de relance s'effectuera d'une part dans le cadre du **budget primitif régional 2016** qui est soumis au vote de notre assemblée à l'occasion de la **présente session** et, d'autre part, à la session du **budget supplémentaire** au mois de juin prochain. Un récapitulatif des crédits régionaux supplémentaires générés par ce plan est présenté en annexe 1 du présent rapport.

I- Promouvoir l'image d'excellence de l'apprentissage

1) Organiser une campagne de communication régionale pour valoriser l'apprentissage

Tous les témoignages recueillis à l'occasion du Grenelle et de sa préparation concordent sur un point : **l'apprentissage souffre encore d'un déficit d'image**. Trop souvent, il est perçu ou vécu comme une orientation par défaut pour des publics en difficulté scolaire. Son impact remarquable en terme d'insertion professionnelle des jeunes, en particulier des jeunes les moins qualifiés, est souvent mal connu et la relation tripartite (entreprise – jeune salarié – CFA), très atypique, sur lequel il est fondé est bien souvent mal appréhendée en dépit de la richesse qu'elle représente pour chacun des acteurs. Enfin, sans engagement massif des entreprises, il ne peut y avoir d'augmentation structurelle du nombre des apprentis dans notre région. Cela suppose également de lever les réticences que ces dernières peuvent conserver à l'égard de cette voie de formation professionnelle.

Un travail de communication et de pédagogie doit donc être engagé, en particulier en direction des jeunes, de leurs familles et des entreprises des Pays de la Loire.

C'est pourquoi le Conseil régional lancera, **dès le 18 avril 2016**, dans la foulée du Grenelle régional de l'apprentissage et du vote du plan de relance régional, une grande campagne régionale de communication pour promouvoir l'image d'excellence de l'apprentissage.

Intitulée « **L'apprentissage, le plus court chemin vers l'emploi** », elle sera déclinée pendant **un mois** sur différents supports : presse écrite, internet et réseaux sociaux, spots diffusés dans les cinémas, affichages en Région et *via* l'ensemble des partenaires du Grenelle (État, Autorités académiques, Chambres consulaires, branches professionnelles, CFA, pôle emploi, acteurs du SPRO, etc.).

2) Organiser un événement annuel mettant à l'honneur les valeurs, les talents et les réussites de l'apprentissage

La Région des Pays de la Loire organise actuellement les **Olympiades des Métiers tous les deux ans**, permettant aux jeunes ligériens de démontrer leurs talents dans plus de 50 métiers. En 2015, les Pays de la Loire ont remporté 7 médailles d'or durant les finales nationales. Parmi les 45 jeunes retenus dans l'équipe de France des métiers pour la finale mondiale à São Paulo, 7 étaient ligériens. Thomas LANDREAU, jeune carreleur ligérien, y a décroché une médaille d'or. Au-delà de ces réussites individuelles, les Olympiades sont un outil de découverte et de valorisation des métiers dans le cadre du **Salon régional des métiers**.

Pour autant, **il n'existe pas actuellement d'évènement annuel dédié à l'apprentissage** permettant de mettre en valeur les talents et les réussites de l'ensemble des acteurs de l'apprentissage : CFA, entreprises, maîtres d'apprentissage, anciens apprentis, familles et apprentis eux-mêmes. Le Conseil régional se contente aujourd'hui d'organiser (à l'Hôtel de Région, Fontevraud ou La Fleuriaye) une cérémonie régionale de remise de médaille aux lauréats régionaux du concours des Meilleurs Apprentis de France (MAF).

Aussi, le Conseil régional pourrait prendre l'initiative d'organiser un tel événement. Il pourrait se tenir **chaque année, au 1er trimestre**, avant la saison des portes ouvertes des établissements pour susciter des vocations en vue de la prochaine rentrée scolaire. Symboliquement, cet événement se tiendrait, non pas au chef-lieu de région, mais alternativement dans chacun des **5 départements** des Pays de la Loire pour mettre à l'honneur les acteurs locaux. L'année des Olympiades, les deux événements seraient couplés. **La remise des médailles aux jeunes lauréats des Pays de la Loire au concours des Meilleurs apprentis de France s'effectuerait désormais** dans le cadre de cette manifestation annuelle itinérante.

La Région y associerait bien évidemment l'ensemble des acteurs et des partenaires institutionnels impliqués dans l'apprentissage avec l'objectif d'en faire une vitrine de l'apprentissage en Pays de la Loire. Elle permettrait également de faire chaque année un point sur le degré d'avancement des mesures issues du Grenelle pour maintenir la dynamique collective. La **première édition** se tiendrait au **1^{er} trimestre 2017** pour un **coût estimé aujourd'hui à 30 000 €**.

3) Créer le portail numérique de l'apprentissage en Pays de la Loire

Le site orientation-paysdelaloire.fr, piloté par le GIP CARIF OREF, a été lancé en mai 2014. Il connaît une fréquentation très importante (720 000 visites en 2015 dont 200 000 pour les moins de 25 ans, 5 millions de pages, 400 000 visiteurs différents, avec un taux de progression de + 21% par an soit un objectif de 900 000 visites en 2016). Outre le nombre conséquent de visiteurs grand public, le portail est également l'outil de référence et de travail des 2 500 professionnels du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) avec des espaces collaboratifs professionnels dédiés.

Ce portail web régional, qui s'appuie sur de nombreuses bases de données, présente l'intégralité des formations professionnelles initiales scolaires, par apprentissage et universitaire, du CAP au Master mais aussi des bases de données sur les différents métiers et les emplois par secteur. Ainsi, l'intégralité des CFA et des formations proposées en apprentissage y est d'ores et déjà présentée et fait l'objet d'une actualisation régulière qui permet une grande réactivité dans la mise à disposition de l'information. La présentation permet une recherche par zone géographique (combien de kilomètres autour du lieu de résidence) et par secteur professionnel, métier ou diplôme visé. De même, une information sur l'ensemble des aides à l'apprentissage (nationales et régionales) est disponible en ligne.

Pour autant, **l'apprentissage n'est pas suffisamment visible sur ce portail web.**

Il est donc proposé de **créer un portail numérique dédié, « apprentissage-paysdelaloire.fr »,** qui sera directement accessible mais intégré dans le portail orientation-paysdelaloire.fr pour conserver la cohérence globale de l'information sur l'orientation. Ce portail sera également **décliné sous forme d'application pour les téléphones portables** de type smartphone pour géo-localiser les CFA et les lycées professionnels et permettre aux jeunes, aux familles et aux entreprises d'accéder immédiatement aux informations essentielles concernant l'apprentissage.

En plus des informations disponibles aujourd'hui, **6 innovations** seront proposées sur ce nouveau portail :

- Une **carte des formations interactive**, permettant une présentation de l'offre disponible en fonction des caractéristiques de l'internaute (situation géographique et mobilité notamment) ;
- Un « **simulateur des aides à l'apprentissage** » pour l'entreprise avec un calculateur automatisé intégrant les aides nationales et les aides régionales. Aujourd'hui, seules des informations sur les aides nationales et régionales sont disponibles sur le site orientation-paysdelaloire.fr. Aucune Région ne dispose pour le moment d'un simulateur régional intégrant (calcul des aides nationales et régionales) ;
- Un « **baromètre de l'intégration professionnelle post-apprentissage** », par secteur, par métier et par territoires. Cet outil serait construit en partant dans un premier temps des données de l'enquête nationale du Ministère de l'Éducation nationale « Insertion Professionnelle des Apprentis » - IPA (photographie à 7 mois) - puis enrichi de données nouvelles, issues notamment des études réalisées par les réseaux consulaires sur les parcours d'insertion des apprentis ;
- Une application « **parcours apprentissage** » individualisée, dont le design contextualise et met en visibilité les options professionnelles au regard d'un parcours en apprentissage projeté (insertion, débouchés de travail...). Cette appli « parcours apprentissage » s'appuierait notamment sur des données socio-économiques géo-localisées ;
- Une « **bourse régionale des contrats d'apprentissage** » qui permettra aux jeunes d'obtenir une information centralisée et facilement disponible en ligne. Des filtres de recherche sectoriels et géographiques permettront d'obtenir des résultats précis. Les chambres consulaires seront associées à sa mise en place. Un lien sera fait

ultérieurement avec une future **bourse régionale des stages**, qui pourra s'appuyer sur les pôles de stages mis en place au niveau des CLEE ainsi que sur un partenariat avec la fondation FACE (cf. *infra*) ;

- Un « **espace de partage de vidéos** », réalisé à partir de contributions adressées par les CFA, les entreprises mais surtout les apprentis eux-mêmes, sera mis en place par la Région. Hébergées sur une plateforme grand public (Dailymotion ou YouTube), les vidéos seront ajoutées à l'espace régional après modération et une vidéo « mode d'emploi » indiquera les conditions de participation sur la page d'accueil. Un concours pourra être organisé sur le modèle du projet « Filme ton job » soutenu par la Région Île-de-France.

Le calendrier de réalisation de ce nouveau portail et de ses innovations comprendrait deux phases : d'ici **fin juin 2016**, l'ouverture d'une première version du portail de l'apprentissage (75% de la version finale) qui intégrerait le simulateur ligérien d'aide aux entreprises pour l'embauche d'un apprenti ; d'ici **fin décembre 2016**, la livraison de la version finale du portail de l'apprentissage dont l'application « parcours apprentissage ». Il s'agirait ainsi de disposer d'un produit totalement abouti pour la rentrée 2017, que les familles vont préparer dès la fin de l'année 2016. Le coût estimé de cette mesure est de **100 000 €**.

Enfin, en complément du portail numérique de l'apprentissage en Pays de la Loire, le GIP CARIF OREF administre également une **plateforme téléphonique « orientation-paysdelaloire à votre écoute » (0800 200 303)** constituée de 3 ETP, financée par la Région. Il est proposé de renforcer la mobilisation de cette plate-forme sur l'apprentissage. Elle peut constituer un « guichet » généraliste d'information et d'orientation vers les acteurs spécialisés de l'apprentissage le cas échéant. Elle peut exercer un rôle d'appui et de conseil pointu sur toutes les questions d'apprentissage, que ce soit pour les familles, les jeunes, les entreprises, voire les professionnels du SPRO sur les territoires.

II- Attirer les jeunes vers l'apprentissage

L'apprentissage souffre d'un **déficit d'information auprès des familles**, qui souvent ignorent que cette possibilité existe, et d'un **déficit d'image** qui apparente encore trop souvent la voie de l'apprentissage à une orientation par défaut.

On ne soulignera jamais assez l'**importance de l'orientation des jeunes au cours de leur scolarité** et la nécessité que les acteurs de l'**Éducation nationale** puissent être sensibilisés au monde de l'entreprise et convaincus de l'intérêt de la voie de l'apprentissage pour la promouvoir davantage. Cette exigence est revenue sans cesse à l'occasion du Grenelle et des consultations qui l'ont précédé.

Des actions innovantes à l'échelle nationale ont été récemment lancées en Pays de la Loire par le Rectorat en partenariat avec le Conseil régional. C'est le cas, par exemple des « **étudiants apprentis professeurs** » (formation au métier d'enseignant par la voie de l'apprentissage ; 18 jeunes dans le dispositif expérimental à ce jour *via* le CFA inter-Universités) ou encore de la mise en place de **l'outil AFFELNET** (possibilité pour les jeunes et leurs familles de mentionner un vœu « apprentissage » dans le cadre de la procédure d'affectation post-troisième ; en 2015, 1^{ère} année du déploiement expérimental en Pays de la Loire, 4 047 jeunes ont fait part de ce souhait dont 1 675 [41%] étaient inconnus des CFA). Elles seront confortées et amplifiées au cours de la nouvelle mandature (40 places sont envisagées à la rentrée 2016 pour les « enseignants apprentis professeurs » ainsi qu'une ouverture prochaine du dispositif pour les étudiants de Master, au-delà des 2^e et 3^e années de Licence aujourd'hui ; une communication et des simplifications techniques doivent intervenir sur l'outil AFFELNET). Elles appellent d'autres initiatives pour continuer sans cesse à innover pour attirer davantage de jeunes vers l'apprentissage.

En effet, consacrer l'apprentissage comme un choix de formation à part entière, vecteur de réussite personnelle et d'intégration professionnelle, suppose de sensibiliser les familles et les jeunes, suffisamment tôt dans leur scolarité, à l'intérêt d'un parcours en alternance. Cette sensibilisation doit s'effectuer **prioritairement aux collèges, en amont et durant la classe de 3^e**. Au-delà du collège, le Conseil régional doit prendre des initiatives pour **renforcer l'efficacité des dispositifs d'orientation** qui peuvent faire une place plus importante à la voie de l'apprentissage, y compris pour des publics plus fragiles comme les **majeurs décrocheurs**.

4) Mettre en place les « ambassadeurs de l'apprentissage »

Cette action part d'un constat : pour convaincre des jeunes de s'intéresser à la voie de l'apprentissage, **il faut faire témoigner leurs pairs**. En effet, des présentations trop théoriques ou académiques sur l'alternance, si elles peuvent avoir une utilité, ne sont pas suffisamment vivantes pour capter l'attention d'un public de jeunes collégiens.

A l'inverse, il n'est plus à démontrer combien **l'exemple concret d'une réussite ou un retour d'expérience par ceux qui l'ont vécue peuvent être efficaces** pour susciter la curiosité, l'intérêt voire l'identification.

A cet effet, des **chefs d'entreprises et salariés anciens apprentis, des maîtres d'apprentissage, des anciens apprentis ayant eu un parcours emblématique** (meilleur ouvrier de France, distinction aux Olympiades des métiers, chefs d'entreprises, etc.) **ou encore des apprentis en fin de formation** seront sollicités pour venir témoigner, promouvoir la voie de l'apprentissage et répondre aux questions des jeunes collégiens. Ils deviendront les **« ambassadeurs de l'apprentissage »**.

Une formation à l'attention de ces « ambassadeurs » sera mise en place par le Conseil régional. Elle permettra, tout en bénéficiant de leurs retours d'expérience, de leur expliquer les modalités de leurs interventions et de leur **remettre un « kit » de présentation et des supports de communication** à l'attention des collégiens. Les « ambassadeurs de l'apprentissage » pourront également être mobilisés pour témoigner auprès des entreprises qui s'interrogeraient sur l'intérêt de recruter un apprenti mais également à l'occasion d'événements organisés par le Conseil régional (Olympiades des métiers, événement annuel de mise à l'honneur de l'apprentissage) ou de manifestations régionales (salons des métiers, etc.). Les ambassadeurs s'engageront sur la base du **bénévolat**. Ils seront simplement défrayés de leur frais de déplacement, pris en charge par le Conseil régional.

La mise en place de cette action supposera, entre autres, **un partenariat étroit avec l'ARDIR et les CFA ligériens** pour identifier les apprentis ou anciens apprentis susceptibles de devenir « ambassadeurs de l'apprentissage » ainsi qu'avec les différentes autorités académiques (Rectorat ; DRAAF ; DRJSCS ; DASEN ; principaux de collèges) et les Conseils départementaux pour organiser l'accès de ces « ambassadeurs » dans les différents collèges de la Région.

D'ici la fin de l'année 2016, l'objectif est de constituer un premier groupe de **50 « ambassadeurs de l'apprentissage »** soit environ **10 ambassadeurs pour chacun des départements de la Région**. Cet effectif pourra être augmenté par la suite, en fonction des besoins et du retour d'expérience. Le coût estimé de cette mesure est de **35 000 €**.

5) Intervenir dans les collèges grâce à « L'ApprentiBus »

Dans le même esprit que la mise en place des « ambassadeurs de l'apprentissage », il est proposé de créer des occasions de rencontres entre les familles, le corps professoral, les entreprises et les collégiens sur les thématiques de l'orientation, du choix des formations, de la découverte du monde de l'entreprise et de l'apprentissage. Cela suppose de disposer d'un outil ludique, innovant, qui « casse » les approches trop académiques et puisse servir de support à des partenariats très souples avec les différents acteurs locaux.

Dans cet esprit, le Conseil régional se propose d'affréter un véhicule, l'« **ApprentiBus** », qui sillonnerait le territoire ligérien en faisant étape dans les différents collèges des Pays de la Loire. **Chaque étape dans un collège** (1 à 2 jours en moyenne) serait l'occasion de mener des actions de sensibilisation et de communication sur le monde de l'entreprise, l'orientation des jeunes, la présentation des formations et, en particulier, de la voie de l'alternance et de l'apprentissage. **Cette action serait bien évidemment couplée à l'action des « ambassadeurs de l'apprentissage »**.

A l'instar des « ambassadeurs de l'apprentissage », elle supposera un **partenariat étroit avec l'Éducation nationale et les Conseils départementaux**. Elle nécessitera également de travailler avec les **chambres consulaires**, les **réseaux locaux d'entreprises** et les **acteurs du SPRO** pour mettre en synergie les actions existantes des différents réseaux respectifs à l'occasion de la venue de « L'ApprentiBus » dans le collège. Un **partenariat particulier avec l'association « L'outil en main »** (qui propose une initiation des jeunes aux métiers manuels par des professionnels retraités) sera également mis en place.

Enfin, si la tournée ligérienne de « l'ApprentiBus » ciblera en priorité les collèges de la région, **le véhicule pourra également se déployer occasionnellement dans les lycées, sur des manifestations ou événements régionaux** (Olympiades des métiers, salons des formations et des métiers, etc.) ou encore dans les établissements de l'enseignement supérieur. Le coût prévisionnel de ce dispositif est de **250 000 €**.

6) Mobiliser le Service Public Régional de l'Orientation pour promouvoir l'apprentissage au plus près des territoires

Au-delà du seul public des collégiens, il faut sensibiliser plus généralement **l'ensemble des jeunes de moins de 25 ans** à l'intérêt que peut représenter pour eux la voie de l'apprentissage.

Le **Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)** en Pays de la Loire, dont le Conseil régional assure la coordination depuis 2015, doit être mobilisé pour atteindre cet objectif.

Le SPRO repose sur **16 réseaux d'acteurs** : Centres d'Information et d'Orientation (CIO), Pôle Emploi, Missions locales, etc. Ce sont ainsi **2 500 professionnels, répartis dans plus de 400 points d'accueil**, qui assurent des missions d'information et d'orientation auprès des jeunes, des demandeurs d'emploi et des salariés en reconversion professionnelle.

Le Conseil régional, dans sa mission de coordination des acteurs du SPRO, s'appuie sur le **GIP CARIF OREF** pour mettre en œuvre un schéma régional d'animation (2015-2017) élaboré en concertation avec les différents opérateurs. Les réseaux d'acteurs de l'orientation sont coordonnés localement au sein de **17 territoires labellisés SPRO** de manière conjointe par le Préfet de Région et le Président du Conseil régional. Au sein de chaque territoire labellisé, **une institution** (ex : Mission locale, Pôle emploi, CIO, etc.) **assure la coordination du territoire** dans le cadre d'une animation régionale portée par le CARIF OREF. Un large panel d'actions peut ainsi être mis en œuvre : harmonisation des pratiques et des outils, outillage sur la connaissance des métiers, formations et données socio-économiques du territoire, organisation mutualisée de salons/forum, etc.

Le Conseil régional souhaite mobiliser fortement les acteurs du SPRO autour du développement de **l'apprentissage**, en particulier pour les jeunes les moins qualifiés. Il amendera le schéma régional d'animation du SPRO 2015-2017 pour en faire une priorité.

Dans cette optique, il proposera :

- La fixation, pour chacun des 17 territoires labellisés SPRO, d'un **objectif chiffré d'augmentation des orientations vers l'apprentissage**. Cet objectif sera concerté, pour chacun des territoires, avec l'ensemble des acteurs du SPRO territorial. Il sera assorti d'un plan de promotion de l'apprentissage adapté aux caractéristiques du territoire. Il sera coordonné localement par l'institution pilote du territoire labellisé SPRO ;
- L'incitation des **missions locales** à accompagner davantage de jeunes vers l'apprentissage. A cette fin, **elle introduira cet objectif dans les conventions de financement des missions locales**. Leur efficience, c'est à dire l'optimisation des ressources disponibles au service de leur activité, sera prise en compte. De même, leur performance dans l'orientation et l'accompagnement des jeunes vers l'apprentissage ou durant leur formation en apprentissage, en lien avec le contexte économique et social du territoire, sera considérée comme un indicateur permettant de moduler leur financement par la Région ;
- Le renforcement, dans chacun des 17 territoires labellisés SPRO, des **liens entre les opérateurs du SPRO et les CFA**. Cela pourra prendre la forme de visites de CFA, d'organisation d'opérations communes, à l'image des « mercredis de l'apprentissage » organisés par le territoire SPRO Atlantique Nord avec le CIFAM ou encore de la participation conjointe à des salons et animations dédiés à l'apprentissage ;
- Le renforcement, dans chacun des 17 territoires labellisés SPRO, des **liens entre les conseillers orientation du SPRO et les entreprises du territoire** pour mieux les connaître, analyser et anticiper leurs besoins voire les convaincre de l'intérêt de l'apprentissage. Cette action pourrait notamment emprunter deux voies :

- ✓ Un **rapprochement du SPRO territorial du réseau des développeurs économiques**. La loi NOTRe consacre la compétence exclusive de la Région en matière économique. A compter de 2017, le Conseil régional sera donc seul en charge de la compétence de développement économique. Il disposera d'un réseau d'agents en charge de cette mission au niveau régional comme dans les départements, au contact des TPE/PME dans les territoires. Il coordonnera par ailleurs le réseau des développeurs économiques des différentes intercommunalités du territoire régional. Cette force de frappe doit lui permettre de créer demain plus facilement des ponts entre les réseaux de l'orientation qu'il coordonne, sa compétence en matière de formation, initiale comme continue et sa compétence économique qui le met en contact des entreprises ;
- ✓ Un **partenariat avec le Rectorat pour rapprocher les 19 CLEE (Comités Locaux Éducation-Économie) et les 17 territoires du SPRO** pour créer des synergies entre les réseaux respectifs dans un but de simplification et d'efficacité ;
- ✓ Un **partenariat avec la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE)**, afin de mobiliser le maximum de chefs d'entreprises sur les territoires.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre plus global de la **territorialisation des politiques d'emploi et de formation** qui est une priorité de la nouvelle majorité régionale. Une **expérimentation renforcée** sera menée **dès 2016** dans un **territoire pilote par département** avec la mise en place **d'un plan local de promotion de l'apprentissage**. Il inclura notamment une sensibilisation des acteurs de l'orientation de l'Éducation nationale, au premier rang desquels les CIO mais prendra aussi en compte les demandes des familles et des entreprises.

7) Développer le préapprentissage

Au sens large, le préapprentissage vise à préparer les jeunes souhaitant s'orienter dans la voie professionnelle aux spécificités de la voie de l'apprentissage et à les accompagner vers la signature d'un contrat d'apprentissage. Il peut recouvrir plusieurs dispositifs qui visent à sécuriser le parcours du jeune vers l'apprentissage. Il poursuit plusieurs objectifs : il **contribue bien sûr au développement *in fine* des effectifs** de l'apprentissage dans la Région ; il **offre un outil supplémentaire d'orientation** pour les jeunes dès le collège en proposant une découverte *in situ* des diplômes et métiers proposés en apprentissage ; il peut **constituer un « sas » utile** pour les jeunes pour leur permettre d'assimiler les « codes » de l'entreprise qui leur font souvent défaut ; enfin, grâce à un travail sur le projet professionnel et une préparation en amont, il contribue à **lutter contre les ruptures de contrat et le décrochage scolaire**.

Le Conseil régional des Pays de la Loire souhaite donc soutenir les dispositifs contribuant au préapprentissage.

A ce titre, **trois types d'actions** seront poursuivis :

a) Expérimenter un module de préapprentissage en CFA pour les jeunes sans contrat

Cette action vise à répondre à deux difficultés identifiées : d'une part, les jeunes sortants de 3^e, attirés par la voie de l'apprentissage, qui n'ont pas trouvé d'entreprise à la fin du mois de juin ; d'autre part, la difficulté souvent soulignée par les entreprises d'accueillir en apprentissage des jeunes qui sont trop éloignés des « codes » de l'entreprise (ponctualité, présentation, savoir-être, etc.), ce qui est un facteur potentiel de rupture.

Cette action aurait donc pour objet de proposer à ces jeunes, à titre expérimental, des **modules, mis en place par les CFA, visant à les accompagner sur une durée de un à deux mois, durant la période estivale, afin de se préparer à la signature d'un contrat d'apprentissage**. Ces modules pourraient comprendre des séances de coaching, de stages en entreprises, de travail en atelier, etc.

Les jeunes pourraient être orientés vers ce dispositif par les CFA eux-mêmes ainsi que par les différents acteurs du SPRO.

A terme, avec la mise en place de formations plus courtes (ouverture de l'apprentissage aux titres professionnels), organisées avec des entrées décalées par rapport au calendrier scolaire, telle qu'envisagée dans le cadre de l'évolution de la carte des formations accessibles par la voie de l'apprentissage (cf. *infra* V – mesure n°25), ces modules pourraient être proposés en entrées et sorties permanentes tout au long de l'année (et pas seulement en période estivale avant la rentrée scolaire). Un **budget de 100 000 €** sera prévu pour expérimenter ce dispositif.

b) Développer le « Dispositif d'Initiation aux Métiers de l'Alternance » (DIMA)

Le DIMA, accessible à partir de 15 ans, est une **formation en alternance sous statut scolaire, d'une durée d'un an, partagée entre l'établissement de formation et des stages** en milieu professionnel. La formation comprend des enseignements généraux (pour au moins la moitié du temps), des enseignements technologiques et pratiques ainsi qu'une **immersion en milieu professionnel**. Elle se déroule dans un CFA et dans l'entreprise. L'implication de l'élève dans l'entreprise est progressive et prend d'abord la forme de simples visites, puis de stages d'initiation et enfin, de stages d'application. **L'élève est suivi de façon personnalisée** par deux tuteurs : un tuteur pédagogique, appartenant à l'équipe enseignante du CFA, et un tuteur professionnel, appartenant à l'entreprise d'accueil. La formation est gratuite pour le jeune et sa famille (**prise en charge à 100% par le Conseil régional**) et non rémunérée. Plus de **30 formations** en DIMA sont proposées actuellement dans la région.

Ce dispositif, qui peut constituer un « sas » utile avant de tenter la voie de l'apprentissage (sous statut de salarié en entreprise), en particulier pour des jeunes en difficulté scolaire, reste trop confidentiel et souvent mal connu. Pour preuve, l'offre existante de DIMA en Pays de la Loire n'est pas saturée : sur l'année scolaire 2015-2016, seules **65,5% des places sont occupées, soit 352 jeunes** accueillis pour une capacité totale de 537 places.

Le Conseil régional envisage **deux types d'actions** :

- **Ouvrir de nouvelles formations en DIMA** pour mieux couvrir le territoire régional et répondre aux besoins des jeunes peu mobiles : ainsi, à la **rentrée 2016, 6 nouveaux DIMA ouvriront** avec les CFA du pôle des industries technologiques (sur les sites de Nantes, Beaucauzé et La Roche-sur-Yon), du CIFAM (sur Sainte-Luce-sur-Loire), d'Agrilia (sur le site du Lycée Daniel Brottier des Apprentis d'Auteuil) et de l'EN 85 (sur le site Kastler-Guitton). A l'avenir, d'autres ouvertures pourraient intervenir. Certains territoires géographiques sont d'ores et déjà identifiés : la presqu'île en Loire-Atlantique ; le sud du Maine-et-Loire (Cholet et Saumur) ; le sud-ouest de la Sarthe (La Flèche / Sablé-sur-Sarthe) et le nord du département (Mamers) ; le nord Mayenne ; le sud Vendée (Fontenay-le-Comte). Ces nouvelles ouvertures, dans des zones géographiques spécifiques, se feront dans le cadre d'une réflexion sur la pertinence de l'offre existante (en particulier sur les raisons de la sous-utilisation des capacités actuelles) ;
- **Communiquer davantage pour promouvoir le DIMA** : le Conseil régional, à travers ses outils de communication, les « ambassadeurs de l'apprentissage », l'« ApprentiBus », la mobilisation du SPRO (en particulier les Missions locales et les CIO), et les Plates-Formes de Suivi et d'Appui au Décrocheurs (PSAD) s'attachera à mieux informer sur l'intérêt de cette voie du préapprentissage.

Un **budget annuel de 200 000 €** sera consacré au renforcement du DIMA.

c) Conforter et étendre le dispositif des « scolaires alternants »

La recherche d'un contrat avec une entreprise dans des délais très courts est bien souvent une source d'inquiétude importante pour les jeunes et leurs familles. Souvent dissuasive, elle conduit de nombreux jeunes à choisir par défaut la voie scolaire en lycée professionnelle par peur de ne pas trouver de contrat.

Le dispositif expérimental des « **scolaires alternants** », initié par le Rectorat en partenariat avec le Conseil régional dans la Région Pays de la Loire, s'adresse aux jeunes qui n'ont pas réussi à trouver un contrat d'apprentissage au moment de la rentrée, qui ne peuvent être accueillis dans un lycée professionnel et qui sont encore en recherche active d'une entreprise, en lien avec le CFA.

La mise en place des scolaires alternants a fait suite à une première expérimentation conduite en 2014/2015 entre la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) et les CFA. L'objectif était de proposer à des jeunes, sans contrat d'apprentissage, d'entamer un parcours qualifiant au sein de CFA ayant des capacités d'accueil. Cette expérimentation a mis en évidence la nécessité de distinguer les jeunes dont le projet de formation par apprentissage est totalement affirmé et pour lesquels seule la contractualisation avec un employeur fait obstacle, et ceux pour lesquels le projet de formation et les prérequis restent à travailler et doivent faire l'objet d'un accompagnement personnalisé.

En prenant en compte ces constats, en lien avec l'Association Régionale des Directeurs de CFA (ARDIR), l'expérimentation a été reconduite à la rentrée 2015, avec une priorité donnée aux jeunes voulant entrer en seconde de baccalauréat professionnel. En effet les entreprises sont assez réticentes à signer des contrats avec des jeunes en sortie de 3^e. En accord avec le Rectorat, **des jeunes dont le projet professionnel et de formation était validé et qui étaient en recherche active d'un employeur ont pu être accueillis dans les CFA en gardant le statut scolaire via une inscription dans un lycée support du dispositif au niveau de chaque département.**

L'objectif pour ces jeunes est à la fois de **valider leur année de formation et de préparer la signature d'un contrat d'apprentissage** pour la rentrée 2016. Ces jeunes bénéficient de l'ensemble de l'offre de services du CFA (mise en relation avec l'entreprise, individualisation du parcours de formation, accès au centre de ressources) et de l'ensemble des aides de la Région dont les projets éducatifs et de mobilité européenne ou internationale. Les parcours pédagogiques mis en place par les CFA sont validés par le SAIA (Service Académique d'Inspection de l'Apprentissage) qui assure le suivi du dispositif.

80 jeunes et 16 CFA sont concernés par ce dispositif en 2015/2016.

Afin de renforcer ce dispositif à la rentrée 2016, il conviendra de mieux communiquer auprès des jeunes afin de leur proposer cette possibilité dès le 1^{er} septembre. Un **accompagnement renforcé sur trois mois** sera mis en place dans le cadre du dispositif afin de leur permettre éventuellement d'entrer en contrat d'apprentissage dès le 1^{er} janvier. Les jeunes qui n'auront pas de contrat resteront scolaires alternants jusqu'à la rentrée suivante.

Pour l'année **2016/2017**, l'objectif sera de doubler le nombre de jeunes concernés soit **160 jeunes**, ce qui représente un budget supplémentaire de **310 000 €** sur la base d'un coût individuel de 3 900 €.

8) Innover en favorisant « l'apprentissage de la 2^e Chance »

La Région des Pays de la Loire développe un **programme de formation professionnelle continue « Je M'Oriente, Je Me Prépare » (JMO-JMP)** destiné principalement à des jeunes sortis du système scolaire. Il s'agit pour ces demandeurs d'emploi de construire un projet professionnel réaliste, de découvrir la réalité des métiers et de sécuriser leur orientation, notamment par l'acquisition des gestes et postures professionnels. Ce programme s'adresse à environ 5 800 stagiaires dont 70% ont moins de 26 ans. Nombre d'entre eux sont en situation de décrochage. Sortis du système de formation initiale depuis au moins 6 mois, ils sont souvent suivis par les Missions locales.

Il est proposé **d'expérimenter dans ce cadre l'organisation de périodes en alternance dans un CFA** afin de donner envie à ces jeunes de reprendre un parcours qualifiant *via* l'apprentissage.

Cette proposition part d'un double constat : d'une part, l'ensemble des actions de découverte des métiers n'aboutissent aujourd'hui à l'apprentissage que de façon marginale, avec seulement 1% des sortants, soit 60 jeunes ; d'autre part, les quelques actions d'orientation ciblées sur l'alternance (apprentissage et contrats de professionnalisation) n'ont qu'une efficacité relative : moins de 25% de suite de parcours en apprentissage, soit 40 apprentis par an.

Concrètement, durant cette **période d'immersion en CFA** les stagiaires suivraient les **cours théoriques** en salle et les **enseignements pratiques sur les plateaux techniques du CFA avec les apprentis**. **D'une durée initiale d'une semaine**, ce module pourrait être prolongé pour **une semaine supplémentaire** en fonction des besoins de chaque jeune. **Le parrainage d'un stagiaire par un apprenti serait recherché**. Cette semaine d'intégration en CFA pourrait être proposée à quelques stagiaires identifiés en milieu de parcours de formation par l'organisme de formation opérateur de l'action de formation JMO-JMP pour le compte de la Région. A l'issue de cette semaine, les stagiaires reprendraient le cours de la formation JMO-JMP et valideraient leur projet professionnel en lien si besoin avec le CFA.

Cette période en CFA constituerait **une nouvelle modalité d'alternance entre un organisme de formation professionnelle continue et un CFA**. Par ailleurs, les jeunes stagiaires qui effectueraient un stage en CFA conserveraient bien leur rémunération de stagiaire de la formation professionnelle continue car cette alternance ferait partie de leur formation. Cette mesure nécessitera de financer le CFA pour accueillir des stagiaires de la Formation Professionnelle Continue (FPC) au sein d'une classe d'apprentis.

Cette action pourrait s'inscrire dans différentes modalités du programme :

- la **formation standard « Découverte des métiers »** du programme JMO-JMP ;
- la **formation « Nouveaux parcours de réussite »** du programme JMO-JMP ou des formations similaires développés par des Conseils départementaux comme le **« Parcours 2^e chance »** mis en place par le Conseil départemental de la Vendée.

Il est proposé de mettre en œuvre cette action en **trois phases** :

- Dès le mois de mai 2016, **une expérimentation limitée** du dispositif dans chacun des 5 départements de la Région pour 2 jeunes suivant une session du JMO-JMP, soit 10 jeunes au total qui passeraient une semaine en CFA. L'expérimentation se déroulerait de mai à septembre 2016 pour une éventuelle entrée en contrat d'apprentissage en septembre 2016 ;
- Si cette expérimentation s'avérait positive, **une expérimentation plus étendue** dans le cadre de la campagne 2016-2017 du JMO-JMP : l'objectif serait de faire bénéficier 300 jeunes du dispositif, afin de parvenir à 100 sorties du JMO-JMP en contrat d'apprentissage ;
- En cas de succès du dispositif, il pourrait être **intégré de façon pérenne** dans le cahier des charges du prochain programme renouvelé de formations à la Découverte des métiers (campagne 2017-2018).

La Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (**MLDS**) pourra également proposer cette immersion d'une à deux semaines en CFA pour les jeunes qu'elle suit et qui ont pour projet de se former par apprentissage. Ainsi, cette action, aujourd'hui mise en œuvre au cas par cas, bénéficiera d'un cadre formalisé et sécurisé.

L'objectif pour 2016 sera de permettre à une centaine de jeunes d'y accéder. Un **forfait de 300 € par semaine et par jeune accueilli** sera retenu, soit un **budget estimé à 45 000 € en 2016**.

III- Donner envie aux entreprises d'accueillir davantage d'apprentis

Il n'y a pas d'apprentissage sans contrat de travail avec un employeur. C'est pourquoi la Région va renforcer son action en direction des entreprises recrutant ou souhaitant recruter des apprentis. **En Pays de la Loire, l'apprentissage concerne à 70% des entreprises de moins de 11 salariés**. Il s'agit donc de conforter cet acquis mais surtout **d'encourager les entreprises de 11 à 250 salariés**, qui ne sont pas soumises à un quota d'alternants, à avoir recours à l'apprentissage.

9) Créer une aide régionale au recrutement d'un premier apprenti de niveau V ou IV pour toutes les entreprises de moins de 250 salariés

Recruter un apprenti est souvent une **décision complexe pour une entreprise**, qui souhaite que le jeune puisse s'intégrer rapidement à l'organisation du travail mais aussi que sa présence soit viable car justifiée par de réels besoins économiques. Ce constat est encore plus vrai pour les TPE et PME.

Lors du Grenelle de l'apprentissage du 24 mars 2016, les employeurs d'apprentis et leurs représentants consulaires ou de branches ont insisté sur l'importance de reconnaître financièrement, le plus largement possible, le rôle de formation de l'entreprise pour l'encourager à recourir davantage à l'apprentissage, ainsi que sur la nécessité de renforcer

l'accompagnement à la professionnalisation des maîtres d'apprentissage, dont le rôle est essentiel dans la réussite et le développement de cette voie de formation.

Le dispositif actuel des aides aux employeurs d'apprentis est principalement centré sur les entreprises de moins de 11 salariés. Ainsi, une entreprise de moins de 11 salariés qui recrute un apprenti pour la première fois bénéficie aujourd'hui de l'aide TPE jeune apprenti de l'État (4 400 € pour la première année de contrat d'un jeune mineur), de l'aide nationale au recrutement mise en œuvre par la Région (1 000 € à la fin de la période d'essai) et de la prime régionale annuelle (1 000 € à la fin de chaque année de formation).

La Région souhaite donc aider de nouvelles entreprises à « franchir le pas » et à recruter pour la première fois un apprenti. **Une aide au 1^{er} recrutement d'un apprenti de niveau V ou IV, d'un montant de 1 000 €, sera ainsi mise en place pour toutes les entreprises de moins de 250 salariés.** Elle viendra doubler l'aide de l'État au recrutement d'apprentis supplémentaires (d'un montant de 1 000 €) qui fonctionne également en cas de premier recrutement. Elle ne concernera pas les apprentis mineurs dans les entreprises de moins de 11 salariés pour lesquels le coût supplémentaire est déjà entièrement pris en charge par les aides existantes, à l'inverse des apprentis majeurs pour lesquels un reste à charge est supporté par l'entreprise.

Désormais, à travers cette **nouvelle aide régionale**, les entreprises de moins de 250 salariés seront donc incitées à recruter un apprenti, quel que soit son âge, pour une formation de niveau V ou VI. Ce dispositif est susceptible **d'aider chaque année jusqu'à 1 200 nouveaux contrats d'apprentissage** dans les entreprises de moins de 250 salariés, pour un coût annuel estimé à **1,2 millions d'euros**.

10) Étendre l'aide régionale à la professionnalisation des maîtres d'apprentissage aux entreprises de moins de 250 salariés et valoriser le statut de maître d'apprentissage

La **qualité de la relation entre l'apprenti et son maître d'apprentissage** est la **clef de voûte d'un apprentissage réussi**. Toutes les consultations effectuées en amont du Grenelle comme les échanges du 24 mars dernier ont confirmé cette réalité. Réussie, elle ouvre à l'apprenti l'horizon d'une insertion professionnelle sécurisée mais, en cas d'échec, elle peut affecter durablement sa relation au monde du travail et remettre en cause sa confiance.

La Région souhaite donc **étendre son aide à la professionnalisation des maîtres d'apprentissage de 500 €,** aujourd'hui limitée aux entreprises de moins de 11 salariés, **à toutes les entreprises de moins de 250 salariés.** Cette aide concernera **tous les niveaux de diplôme** et représentera un effort financier supplémentaire de **200 000 € par an.** Il s'agit d'une forte incitation à destination des entreprises qui doivent considérer l'exigence de formation des maîtres d'apprentissage comme un véritable investissement.

Par ailleurs, le Conseil régional prendra des initiatives pour **mettre à l'honneur les maîtres d'apprentissage** dont le rôle et l'investissement, pourtant essentiels pour la réussite des jeunes apprentis, ne sont pas suffisamment reconnus aujourd'hui. Ainsi, chaque année, à l'occasion de la manifestation annuelle itinérante sur l'apprentissage, **des maîtres d'apprentissage seront récompensés** pour leur engagement au service des valeurs de l'apprentissage et de l'insertion professionnelle des jeunes. Le **label régional d'excellence** (cf. *infra* – mesure n°12) pourra également venir distinguer les entreprises et maîtres d'apprentissage exemplaires en la matière. Par ailleurs, des mesures de valorisation des maîtres d'apprentissage devront figurer dans les **contrats d'objectifs avec les branches professionnelles** (cf. *infra* – mesure n°19). Enfin, la Région engagera une réflexion pour déterminer la façon dont elle pourra **ouvrir un accès privilégié à son offre culturelle et sportive** (Pass Culture/Sport) au bénéfice des maîtres d'apprentissage (accès à tarif réduit à des événements sportifs, des spectacles, des séances de cinéma, des visites patrimoniales, des achats de livre, etc.).

11) Donner de la visibilité aux entreprises en s'engageant pour la durée de la mandature (2015-2021) à maintenir le montant des aides aux entreprises financées sur fonds propres de la Région

Au-delà du montant des aides, les entreprises demandent avant tout **une stabilité des dispositifs** dans un contexte où le Gouvernement a récemment envoyé de très mauvais signaux aux entreprises.

Dans un contexte budgétaire et financier particulièrement difficile pour le Conseil régional, ce dernier s'engage néanmoins, compte-tenu de la priorité que constitue l'apprentissage aux yeux de la nouvelle majorité régionale, à **ne pas baisser les aides qu'il finance sur ses fonds propres durant toute la durée du nouveau mandat (2015-2021)**.

Fort de cet engagement, il sera proposé (cf. *infra* – mesure n°31) de mandater le Président du Conseil régional pour demander au Gouvernement d'en faire de même.

12) Création d'un label régional d'excellence pour les entreprises de moins de 250 salariés comptant 5% d'apprentis ou plus dans leurs effectifs

Il n'y pas d'apprentissage sans contrats d'apprentissage et donc sans **l'engagement des entreprises**.

Or, recruter un ou plusieurs apprentis est un investissement important pour une entreprise, qui peut bien sûr constituer une richesse mais également représenter un effort réel voire un risque, tout spécialement dans un contexte économique encore difficile et incertain.

Le Conseil régional souhaite donc mettre à l'honneur les entreprises qui font résolument le choix de l'apprentissage et qui sont exemplaires dans leur démarche, tant sur le plan du nombre d'apprentis accueillis que sur la qualité de l'accueil et du suivi des jeunes apprentis, que de la formation de leur maîtres d'apprentissage ou encore que dans leurs relations avec les CFA.

A la différence des entreprises de plus de 250 salariés, qui sont astreintes à un quota légal de 5% d'alternants dans leurs effectifs, les entreprises de moins de 250 salariés n'y sont pas soumises. Elles représentent par ailleurs un vivier considérable pour le développement de l'apprentissage en Pays de la Loire. Il est d'ailleurs fortement développé dans les entreprises de moins de 11 salariés (70% des entreprises de la Région en termes d'accueil d'apprentis).

Il est donc proposé, pour favoriser le développement de l'apprentissage et l'engagement des entreprises, de **développer un label régional** qui viendrait distinguer les démarches exemplaires **d'entreprises de moins de 250 salariés qui compteraient au moins 5% d'apprentis dans leurs effectifs**.

La définition précise du label (définition des modalités et des critères d'obtention) fera l'objet d'une concertation avec l'ensemble des acteurs régionaux de l'apprentissage, tout particulièrement avec les chambres consulaires, les branches professionnelles et les organisations patronales.

13) Simplifier, dématérialiser et accélérer les procédures de recours à l'apprentissage pour les entreprises

A ce titre, le Conseil régional prendra **deux types d'initiatives** :

a) Renforcer le réseau des développeurs de l'apprentissage dans les CFA

Les CFA jouent un rôle important dans l'accompagnement des entreprises et l'incitation à faire appel à l'apprentissage. Ces deux dernières années la **fonction de développeurs a ainsi été renforcée dans les CFA** en remplacement de celle initialement financée par l'État. Cette fonction n'existe pas encore dans tous les CFA et doit être renforcée, elle doit être pérenne et permettre au CFA de mieux suivre et accompagner son réseau d'entreprises et de l'élargir. **10 nouveaux postes de développeurs seront ainsi créés dans les CFA qui n'en sont pas encore doté ou insuffisamment** au regard de leur capacité d'accueil d'apprentis. L'incidence annuelle de cette mesure est de **500 000 €**. Elle est susceptible d'être **cofinancée à hauteur de 50% par le FSE**.

b) Simplifier les démarches pour les entreprises

Les **Chambres consulaires** sont chargées de **l'enregistrement des contrats d'apprentissage**. L'une de leur mission est d'accompagner les entreprises afin de faciliter leurs démarches administratives. Elles offrent dans ce cadre une prestation clé en main afin de conseiller l'entreprise et lui faciliter l'ensemble de ses démarches.

En lien avec les **Chambres consulaires** et le **Rectorat**, la Région proposera de réfléchir à **deux mesures de simplification** :

- **La suppression des 1 000 « dérogations SAIA » déposées chaque année.** Aujourd'hui, les CFA doivent solliciter l'avis du Service Académique d'Inspection de l'Apprentissage (SAIA) du Rectorat pour **obtenir une dérogation à une durée de contrat**. Cet avis, qui est actuellement favorable dans 99% des cas, pourrait être remplacé par une instruction donnée aux CFA sur la base d'un cadre d'instruction partagé entre le Rectorat et les CFA. Le visa du CFA vaudrait alors acceptation de la dérogation ;

- **La simplification des démarches préalables à l'enregistrement du contrat.** Aujourd'hui, le contrat signé par l'entreprise et le futur apprenti doit être visé par le CFA puis être renvoyé vers l'entreprise. En effet, cette dernière est ensuite chargée de la transmission du contrat au service d'enregistrement de la chambre consulaire. Il sera proposé la mise en place, en lien avec les CFA et les services consulaires, d'une **procédure harmonisée et simplifiée**, afin que le CFA puisse le transmettre directement au service d'enregistrement. La **dématérialisation complète de la procédure** sera par ailleurs un objectif à poursuivre, en lien avec les évolutions nationales actuelles.

Enfin, la mise en place du **portail numérique de l'apprentissage** (cf. *supra* – mesure n°3) devrait être également un élément fort de simplification et de dématérialisation des procédures pour les acteurs de l'apprentissage en général et les entreprises en particulier.

IV- Mieux accompagner et valoriser les apprentis

14) Favoriser la mobilité des apprentis

La mobilité est un facteur décisif pour accéder à l'apprentissage et y réussir ensuite. Dans beaucoup de territoires de la région, cette mobilité passe par **l'utilisation quotidienne d'une voiture, qui est le mode de transport de 57% des apprentis** selon un sondage mené dans le cadre du Grenelle (cf. *infra* - annexe 7). Cette proportion est encore plus forte en milieu rural où le permis de conduire se révèle indispensable.

Le Conseil régional souhaite donc **aider les jeunes apprentis de niveau V et IV, âgés de 17 à 20 ans dont les ressources sont modestes à financer leur permis de conduire**. La condition de ressources sera définie avec le même plafond que celui du dispositif « Ordipass » auquel les jeunes apprentis ligériens peuvent déjà être éligibles. L'aide sera donc disponible pour un quotient familial inférieur ou égal à 550 €. Une première estimation permet de considérer qu'environ **1 200 jeunes ligériens** seraient susceptibles de bénéficier de cette aide.

Le prix de base du permis de conduire est de 1 200 € environ dont 300 € pour le code de la route. La Région apportera **une aide forfaitaire de 400 €** pour prendre en charge un tiers du coût du permis. Cette aide sera pensée en lien avec le Pack 15-30 et constituera un « Pass permis » pour les apprentis. **L'aide régionale interviendra en subsidiarité des autres aides existantes**, départementales et communales notamment, qui sont très inégales sur le territoire régional, afin d'assurer une équité entre les jeunes. La vérification de l'éligibilité des demandes empruntera le même circuit que celui adopté par la Région pour le Pass Logement. Le coût annuel de ce dispositif est estimé à **400 000 €**.

En contrepartie de cette aide, dans une logique de droits et de devoirs, le Conseil régional exigera des jeunes bénéficiaires de l'aide qu'ils s'engagent activement à promouvoir l'apprentissage. Cet engagement pourra prendre des formes diverses, notamment : une **forte implication dans la vie de son CFA** (participation active lors des portes-ouvertes, parrainage de scolaires alternants ou d'autres jeunes accueillis au CFA, engagement comme éco-délégué, implication lors des mercredis de l'apprentissage, etc.) ou bien l'engagement à rejoindre le **vivier potentiel des « ambassadeurs de l'apprentissage »** et d'y consacrer du temps à l'issue de leur formation ; etc.

15) Développer des solutions d'hébergement à proximité des entreprises

A l'instar de l'expérimentation mise en place en Vendée, la Région des Pays de la Loire soutiendra **des initiatives visant à développer l'hébergement de courte durée et répété des jeunes en alternance chez l'habitant, dans des familles d'accueil, à proximité des entreprises** les employant en milieu rural.

La Région a apporté à la Fédération des MFR de Vendée une subvention totale 45 000 € pour 3 années sur un coût global de près de 115 000 € de fonctionnement avec un objectif limité géographiquement et quantitativement (20 jeunes la 1^{re} année jusqu'à 60 jeunes la 3^e année). A partir de ce budget, le coût global pour la Région d'une **extension de cette expérimentation aux 4 départements non couverts** serait de **180 000 € pour 3 ans** en plus de ces 45 000 €, **soit 60 000 € par an**. Un travail étroit avec l'association « Le temps pour toiT », spécialiste de l'habitat intergénérationnel, et les associations adhérentes de l'URHAJ, sera engagé pour réussir l'extension de cette expérimentation.

En milieu rural, la Région accueillera également favorablement **les propositions des collectivités visant à développer des résidences de faible capacité**, au plus près des entreprises et adossées à un FJT pour leurs fonctions supports. Le modèle des « Foyers soleil », présents sur 4 communes et rattachés au FJT d'Ancenis sera notamment encouragé.

Le Conseil régional a ainsi décidé de préserver l'intégralité de son budget en faveur de la construction et de la réhabilitation de Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT), dont environ un tiers des résidents sont des apprentis. Grâce à une bonification de 1 000 € pour toute place créée en faveur d'un apprenti, la Région en a financé 272 depuis 2010. Ce soutien représente un montant total **3 millions d'euros par an**.

16) Développer le réseau des conseillers jeune-entreprise dans les CFA pour accompagner les apprentis et faire le lien avec les entreprises

De nombreuses contributions du Grenelle mettent en avant la nécessité de **mieux accompagner la relation entre le jeune et l'entreprise** afin de la sécuriser et éviter les ruptures de contrat.

Cette sécurisation est notamment liée à la qualité du binôme jeune-entreprise au démarrage du contrat. Il s'agit de favoriser le bon « appareillage » en termes de taille d'entreprise, de niveau de diplôme préparé, de conditions d'accueil et de formation dans l'entreprise.

Depuis quelques années la fonction de **conseiller jeune-entreprise** s'est développée dans les CFA. Elle reste toutefois souvent insuffisamment dimensionnée et doit être renforcée. **Le conseiller jeune-entreprise a en effet une mission essentielle, favoriser la mise en relation d'un jeune avec une entreprise**. Son rôle doit être renforcé pour les jeunes entrants en première année de CAP ou de bac professionnel. La montée en puissance de cette fonction doit permettre de renforcer la relation du CFA avec l'entreprise pendant la période d'essai notamment via une première visite sur site. Le conseiller jeune-entreprise vérifie les conditions d'accueil et d'accompagnement du jeune au démarrage du contrat afin d'identifier et de **remédier aux incompréhensions qui peuvent naître pour le jeune ou son maître d'apprentissage**.

10 nouveaux postes de conseillers jeune-entreprise seront ainsi créés dans les CFA qui n'en sont pas encore doté ou insuffisamment au regard de leur capacité d'accueil d'apprentis. L'incidence annuelle de cette mesure est de **500 000 €**. Elle est susceptible d'être **cofinancée à hauteur de 50% par le FSE**.

17) Sécuriser les apprentis face au risque de rupture du contrat d'apprentissage

A cet effet, en complément des dispositifs déjà développés par le Conseil régional, **deux initiatives** sont proposées :

– **La mise en place d'une garantie « anti-rupture » permettant de terminer sa formation en CFA :**

La loi dite « Cherpion » n° 2011-893 du 29 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels permet aux **jeunes qui ont subi une rupture de contrat d'apprentissage de poursuivre leur**

formation au CFA pendant une durée de trois mois. Les jeunes sont alors accompagnés par le CFA pour retrouver un contrat.

Il est proposé de **permettre à tout jeune dont le contrat aura été rompu avant la fin de la formation dans le cas d'une défaillance économique de l'entreprise de pouvoir terminer sa formation au CFA**. Afin de réunir toutes les conditions d'obtention de son examen et favoriser son insertion professionnelle à l'issue de sa formation, le jeune se verra proposer par le CFA un parcours individualisé pendant les périodes durant lesquelles les apprentis sont en entreprise (travail en atelier, en centre de ressources, accompagnement dans la recherche de stages en entreprises).

Un budget de 50 000 € sera consacré à cette action.

- Le recours aux groupements d'employeurs pour sécuriser le parcours de l'apprenti :

Il est proposé de développer la sécurisation de l'apprentissage par l'intermédiaire des **contrats d'apprentissage partagés au sein de groupements d'employeurs**, comme le suggère le CESER. En cas de défaillance de l'entreprise accueillant un apprenti, ce dernier pourrait poursuivre sa formation chez un autre membre du groupement dans le cadre d'un engagement solidaire des membres du groupement.

Cette proposition fera l'objet d'une expertise approfondie et d'une **première expérimentation au cours de l'année 2016**.

18) Encourager l'expérience européenne et internationale des apprentis

En complément des dispositifs déjà mis en place par le Conseil régional, il est proposé de soutenir le **programme expérimental développé par le député européen et ancien Ministre Jean ARTHUIS sur « Mobilité européenne et apprentissage »** qui, au-delà du seul programme Erasmus +, vise à développer des voyages d'étude, des jumelages et des échanges de formateurs en Europe.

Un budget de 2,35 millions d'euros a été voté par le Parlement européen pour expérimenter ce dispositif qui permettra le **départ des premiers apprentis en septembre 2016**. La **Région souhaite s'inscrire pleinement dans cette initiative européenne** qui vise à identifier et lever les nombreux freins juridiques et techniques à la mobilité européenne des apprentis. La mobilité internationale est une chance précieuse pour les jeunes apprentis. Au-delà des apports culturels et techniques, elle les prépare aux futures mobilités professionnelles qu'ils connaîtront durant leurs carrières.

Pour être éligibles à cette expérimentation, les CFA devront disposer d'un partenariat avec une structure de formation dans un autre pays européen, développer un cours d'initiation à la langue de ce pays, mettre en place un programme de formation théorique spécifique et disposer d'un réseau d'entreprises prêtes à accueillir les jeunes apprentis européens.

85% des coûts induits par l'expérimentation seront pris en charge par l'Union européenne. Pour encourager les CFA ligériens à s'inscrire dans cette expérimentation, **la Région se propose de prendre en charge le financement des 15% restant grâce à un budget de 100 000 €, dans des conditions qu'il conviendra de préciser**.

V- Soutenir les CFA et faire évoluer la carte des formations en partant du besoin des entreprises

19) Renouveler le cadre contractuel liant les CFA et la Région

Les Centres de Formation d'Apprentis sont au cœur du dispositif de formation par apprentissage. Ils sont les garants de la bonne mise en œuvre de la formation et de l'articulation entre les temps en entreprise et ceux en établissement de formation. Leur rôle en matière d'accompagnement des jeunes a été renforcé par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale. Les CFA doivent notamment apporter *« un accompagnement aux apprentis pour prévenir ou résoudre les difficultés d'ordre social et matériel susceptibles de mettre en péril le déroulement du contrat d'apprentissage »*.

La création des CFA est une compétence de droit commun des Régions inscrite dans le code du travail. La convention quinquennale portant création de CFA fixe les modalités d'organisation administrative, pédagogique et financière : le mode de recrutement des personnels, les effectifs d'apprentis pouvant être accueillis, les diplômés préparés, l'aire de recrutement, les lieux de formation, les modalités de financement. C'est dans ce cadre que la Région fixe ses objectifs aux établissements.

La nouvelle convention quinquennale de création de CFA (2016-2021) permettra d'intégrer les préconisations issues du Grenelle :

- renforcement de l'**accompagnement des jeunes** en amont de la signature du contrat d'apprentissage ;
- renforcement des **relations avec l'entreprise** et tout particulièrement au démarrage du contrat pour les jeunes de niveau V et IV ;
- **développement des compétences** des jeunes en lien avec les enjeux de société et la citoyenneté ;
- développement de la **mobilité européenne et internationale** ;
- accompagnement des jeunes en matière de **transport et d'hébergement** notamment durant les périodes en entreprise ;
- **ouverture du CFA sur son territoire** pour contribuer à l'orientation des jeunes sortants de 3^e et au retour en qualification des jeunes sortis du système scolaire sans qualification ;
- contribution à l'**évolution de la carte des formations** en lien avec les besoins exprimés par les entreprises partenaires et le réseau d'appartenance.

Dans notre Région, depuis cinq ans, les CFA renseignent un certain nombre d'**indicateurs de performance** qui permettent de mesurer l'évolution de leurs résultats dans le temps et de les situer à l'intérieur de leur réseau ou par rapport à des moyennes régionales et nationales. Sont ainsi disponibles pour chaque CFA : les résultats aux examens, les taux d'insertion, les taux de ruptures, les taux d'occupation par formation, les ratios financiers. **La publication de tout ou partie de ces indicateurs et de comparaisons entre les résultats des différents CFA pourra être envisagée via le portail régional numérique de l'apprentissage.**

La Région définira avec chaque CFA un contrat d'objectifs qui prendra en compte l'évolution des résultats obtenus par le CFA au regard de ces indicateurs lors du renouvellement de la convention. Il s'agit de garantir l'**efficience de l'utilisation des moyens** disponibles par les CFA et la **mise en œuvre effective des axes prioritaires** définis par la Région.

20) Poursuivre la modernisation de notre appareil de formation

Des bâtiments modernes et accueillants constituent un facteur important d'attractivité de l'offre de formation. Ils favorisent également l'implication des jeunes dans leur formation et, de par leur conception, les sensibilisent aux enjeux actuels : accessibilité pour les personnes en situation de handicap, maîtrise énergétique, récupération des déchets, etc.

La Région poursuivra en 2016, la mise en œuvre des projets de restructuration ou de rénovation des bâtiments, dans une politique de développement de l'apprentissage et d'amélioration des conditions de formation des apprentis.

Parmi les principaux projets :

- **le projet d'Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat (URMA)** relatif à la restructuration des cinq sites de formation départementaux des CFA de la Chambre de métiers et de l'artisanat de région, réunissant 5 300 jeunes autour des secteurs multi-professionnels qui constituent l'économie de proximité. Ce projet a bénéficié d'un financement dans le cadre du PIA. Le montant global du projet s'élève à 47,7 millions d'euros dont **31,2 millions d'euros de financement régional** et 6,56 millions d'euros de l'État ;
- **la création de l'Académie Jules Verne du Manufacturing** à Bouguenais (Loire-Atlantique), qui accueillera 1 000 jeunes dans un centre mutualisé de formation en alternance dédié aux technologies avancées de production. Ce projet a également bénéficié d'un financement dans le cadre du PIA. L'investissement immobilier représente un coût total de 22,44 millions d'euros dont **14,39 millions d'euros de financement régional** et 8 millions d'euros de financement de l'État ;

- la **restructuration de l'internat du BTP CFA Loire-Atlantique à Saint-Herblain** de 86 lits. Le financement régional s'élèvera à **1,6 millions d'euros** pour un projet se chiffrant à 3,2 millions d'euros ;
- **l'extension et la restructuration des locaux du CFA des MFR 49 à La Bonnauderie à Cholet** qui bénéficiera à 280 jeunes dans les secteurs de l'agro-alimentaire, alimentation et cuisine, ainsi que l'accueil, l'hôtellerie et tourisme. Le financement régional s'élèvera à **2,1 millions d'euros** pour un projet de 3,3 millions ;
- **la construction et la rénovation de l'internat pour le CFA des MFR 85 à Saint-Gilles-Croix-de-Vie**, pour 210 jeunes, dans les secteurs du bâtiment et de la plasturgie. Ce projet a également bénéficié d'un financement dans le cadre du PIA. Le projet se chiffre à 9,5 millions d'euros, dont **4 millions d'euros de financement régional** et 3,4 millions d'euros de financement de l'État ;
- **la restructuration des locaux du CFA Agricole Nature de Vendée à La Roche-sur-Yon**, qui accueillera 230 jeunes, dans les secteurs de l'aménagement paysager, les productions animales et végétales, le commerce et la vente. Ce projet se chiffre à **4 millions d'euros**, financé par la Région au titre de la propriété des locaux ;
- **la construction d'un équipement sportif commun aux CFA Esfora et BTP CFA Vendée à La Roche-sur-Yon** pour un montant de **1 million d'euros** au titre de la propriété des locaux.

Ces investissements représentent un atout important pour les territoires concernés dont ils renforcent l'attractivité au service des jeunes et des entreprises.

21) Renforcer l'usage du numérique dans les CFA

Depuis plusieurs années, la Région Pays de la Loire s'inscrit dans une démarche de développement des usages numériques dans les CFA qui concernent tant le **matériel** (PC, vidéoprojecteurs, serveurs) que les **infrastructures** (câblage et réseaux) ou encore les **usages numériques**, en particulier pédagogiques.

Il s'agit ainsi de réduire les inégalités territoriales et numériques, de développer des pratiques pédagogiques diversifiées et de faciliter l'alternance centre-entreprise.

Le numérique ouvre des possibilités totalement nouvelles pour la formation professionnelle : par exemple, des simulateurs (en réalité augmentée) se développent dans un nombre croissant de formations (comme le projet développé par l'IFRIA) afin d'apprendre aux apprentis, en utilisant les outils de la réalité virtuelle, les gestes essentiels de leur métier dans un environnement réaliste et sécurisé. Les référentiels des formations et des diplômes prennent progressivement en compte cette dimension des apprentissages. Le Conseil régional accompagnera les établissements de formation pour répondre au défi du développement du numérique.

Les expérimentations déjà conduites en termes de pédagogie seront également amplifiées dans le cadre de la mise en place du **projet e-FRAN, dans le cadre du PIA, pour le développement des usages numériques auquel le Rectorat a répondu en janvier 2016 en partenariat avec la Région**. Ce projet vise à favoriser les échanges de ressources et de pratiques dans ce domaine via une plateforme dématérialisée.

Enfin, le programme de formation des personnels de CFA prend également en compte cette dimension en proposant **une journée thématique « Apprendre à l'ère du numérique »**. En 2016, un groupe d'échanges de pratiques a été mis en place pour des enseignants/formateurs ayant l'usage des outils numériques dans leur pédagogie. Il s'agira de poursuivre cette dynamique et de mutualiser les pratiques mises en œuvre auprès des apprentis, d'échanger sur les ressources et les outils. L'objectif est que les équipes pédagogiques intègrent les outils numériques dans leurs pratiques pédagogiques pour favoriser les apprentissages et développer chez les apprentis une utilisation réfléchie et responsable des outils numériques, d'Internet et des réseaux sociaux. Une journée sur la thématique : « *les jeunes, Internet, les réseaux sociaux : la construction de l'identité numérique* » sera organisée en 2017 auprès des équipes pédagogiques et éducatives des CFA.

22) Simplifier le recours au FSE pour les CFA

Le Fond Social Européen (FSE) représente une **opportunité pour initier et soutenir le développement d'actions spécifiques en faveur de la réussite des apprentis**. Sur la période 2007-2013, il est intervenu en faveur d'actions renforçant la qualité de l'apprentissage. La clôture du programme 2007-2013 a montré que la **simplification de la gestion du FSE doit être une priorité** pour le programme 2014-2020 pour lequel la Région est autorité de gestion. Contrairement à la majorité des régions, les Pays de la Loire ont choisi de mobiliser le FSE pour augmenter le taux de réussite aux examens des apprentis.

Toutes les voies de simplification offertes par les règlements européens sont mobilisées par la Région : concentrer l'intervention de FSE sur des actions qui répondent directement à l'objectif de réussite, payer directement le FSE aux CFA pour une meilleure lisibilité des actions soutenues, utiliser les options de coût simplifié et notamment le taux forfaitaire à 40%, encourager des dossiers pluriannuels pour plus de visibilité et moins d'actes de gestion, réfléchir à une dématérialisation des procédures.

La Région s'engage à accompagner les CFA dans leur demande de subvention et de paiement pour **les aider à bien appréhender les règles de gestion et sécuriser les dossiers** à l'aune des contrôles à venir : actions d'accompagnement, de pédagogie et d'information, ateliers techniques, etc. Les services de la Région ont été dotés de moyens humains nécessaires pour développer ces actions d'accompagnement de manière plus régulière au cours du programme. Enfin, un **séminaire annuel dédié au FSE continuera d'être organisé** avec les CFA afin d'échanger sur les bonnes pratiques de gestion du FSE. Le prochain sera organisé d'ici l'été 2016.

Le FSE doit permettre d'initier des projets et des actions au sein des CFA qui répondent à l'objectif du programme opérationnel de réussite des apprentis. La Région souhaite notamment encourager la création de postes de **conseiller jeune-entreprise** et de **développeur de l'apprentissage**. Ces actions seront soutenues par le FSE à hauteur de 50% des missions éligibles.

23) Innover en rapprochant les CFA et les lycées professionnels

La difficulté des entreprises à s'engager pour trois ans avec des jeunes sortant de 3^e nécessite de mettre en place des dispositifs plus souples de type « 1 plus 2 » - seconde professionnelle sous statut scolaire, première et terminale par apprentissage ou « 2 plus 1 » - second et première sous statut scolaire et terminale en apprentissage dans le cadre de partenariats entre les CFA de branches ou de réseaux et les lycées professionnels.

Actuellement, **53 formations par apprentissage sont proposées en mixage** :

- **de parcours** : le début du parcours sous statut scolaire et la fin par apprentissage ;
- **de publics** : des lycéens et des apprentis accueillis dans les mêmes groupes.

Ces formations, qui introduisent de la souplesse et de la réactivité par rapport aux besoins des entreprises, doivent être encouragées comme la mutualisation des plateaux techniques entre lycées professionnels et CFA.

Cette mesure nécessitera d'être encouragée par des dispositions ministérielles afin notamment de permettre aux enseignants de l'Éducation nationale d'enseigner indifféremment à des lycéens et à des apprentis quand les classes sont mixées (lycéens et apprentis dans le même groupe).

Il est proposé de mandater le Président du Conseil régional pour demander au Gouvernement de lever les obstacles à cette évolution (cf. *infra* – mesure n°31).

24) Modifier la procédure de révision annuelle de la carte des formations en impliquant plus en amont les représentants du monde économique

La carte des formations professionnelles correspond à l'ensemble des formations professionnelles dispensées sur un territoire. Elle s'analyse à la fois en termes de secteurs professionnels et de territoires, de niveaux de formation, de

statut (formation initiale sous statut scolaire ou par apprentissage, contrats de professionnalisation, formation continue), d'établissements mettant en place ces formations, de nombre de places conventionnées et mises en œuvre.

Dans notre Région, la carte des formations par apprentissage se caractérise par la prépondérance des formations de niveaux V et IV (72%), le développement des formations de niveaux I et II depuis 2010, la prépondérance des secteurs « historiques » de l'apprentissage : bâtiment, alimentation, hôtellerie restauration, industrie.

L'évolution de la carte des formations professionnelles par apprentissage (du niveau V au niveau I) est de la compétence exclusive de la Région (loi de décentralisation de 1983). Cette compétence s'est élargie à la carte des formations initiales sous statut scolaire dans le cadre de la loi PEILLON du 8 juillet 2013, le nombre d'ouvertures sous statut scolaire restant toutefois conditionné aux moyens ou aux redéploiements opérés par l'État (Rectorat et DRAAF). La Région est donc un acteur majeur de l'évolution de la carte des formations professionnelles

Chaque année, la carte des formations professionnelles initiale fait l'objet d'une procédure d'évolution. Une **note de cadrage** est élaborée en lien avec les autorités académiques (Rectorat, DRAAF, DRJSCS, DIRME) et transmises aux établissements. **Dans le cadre des consultations du Grenelle, les branches et réseaux consulaires ainsi que les partenaires sociaux ont exprimé leur souhait d'être associés en amont à l'élaboration des orientations concernant la procédure annuelle.**

a) Un nouveau calendrier dès 2016

Aussi, sans attendre le Grenelle et le présent rapport, **une concertation écrite a été organisée mi-mars**, avant l'envoi de la note de cadrage aux établissements de formation (cf. annexe 2 du présent rapport). Le bureau du CREFOP a été informé et l'ensemble des branches et réseaux ont été destinataires du projet de la note de cadrage pour avis. **Leurs observations seront examinées et intégrées avant transmission de la note aux établissements.**

b) Elaborer une nouvelle procédure pour plus d'anticipation et de concertation

Au-delà de cette réponse immédiate pour 2016, une réflexion sera engagée pour modifier de manière pérenne et structurelle l'évolution de la carte des formations en prenant davantage en compte les besoins des entreprises, le plus en amont possible. La nouvelle procédure devra être effective dès 2017. Sont envisagés à ce stade :

- **Une concertation annuelle transversale** (formation initiale, formation continue) avec chacune des branches professionnelles sera mise en place dans le cadre de **contrats d'objectifs** ;
- **Une exploitation des données disponibles via les observatoires de branches et autres lieux de production d'information** (démarches Recherche Formation Innovation, pôles de compétitivité) concernant l'évolution des besoins des secteurs professionnels et des filières. **Ce travail sera conduit par la Région avec l'appui du CARIF OREF** ;
- Le projet de note de cadrage alimenté par ces concertations et travaux sera présenté et enrichi dans le cadre de la **Commission formation professionnelle initiative et alternance** et de la **Commission plénière du CREFOP**.

25) Faire évoluer la carte des formations en partant des nouveaux besoins dans certains secteurs économiques porteurs des 2016

La carte des formations par apprentissage compte aujourd'hui **plus de 390 diplômes du niveau V au niveau I**. Cette carte a évolué ces dernières années afin de prendre en compte l'évolution des besoins des entreprises. On peut citer notamment dans le domaine du bâtiment l'ouverture de BTS Enveloppe du bâtiment, dans le secteur des énergies une formation ingénieur *Smart grids* ou encore dans le domaine industriel la mise en place d'une filière aéronautique complète.

Ce processus d'évolution de l'offre doit se poursuivre dans les années à venir en prenant en compte les nouvelles technologies (économie numérique, technologies avancées de production), les enjeux environnementaux (économie verte, maîtrise énergétique) et sociétaux (vieillesse de la population, poussée démographique dans notre Région).

Dans le secteur industriel ces évolutions seront adossées à l'IRT Jules Verne. **Trois filières sont déjà en cours de construction** qu'il conviendra de finaliser :

- **Le soudage** (ensemble du territoire avec une dominante sur Nantes pour les formations de niveau I) ;
- **Le contrôle non destructif et l'acoustique** (sur Le Mans) ;
- **Le traitement de surface** (Saint Nicolas de Redon).

Dans le secteur de l'agro-alimentaire, ces évolutions seront conduites en partenariat avec l'IFRIA Pays de la Loire, en lien avec le réseau des établissements disposant déjà d'une offre de formation dans ce domaine. Améliorer le recrutement des formations souffrant actuellement d'un manque d'attractivité, développer le lien entre les établissements de formation et les entreprises et proposer une offre de formation mieux adaptée aux compétences attendues par ce secteur professionnelles seront les priorités. Les technologies innovantes susceptibles de renforcer l'intérêt des jeunes pour ces métiers, tel **le projet Virtualim (PIA 2)** qui vise à utiliser la réalité virtuelle pour améliorer l'acquisition des savoirs et des gestes professionnels, seront soutenues par la Région.

Dans certains secteurs, **comme le service à la personne, le sanitaire et social, le tourisme ou l'économie numérique**, les formations en apprentissage sont **peu présentes actuellement**. **Dès la rentrée 2016 des expérimentations seront conduites** afin de proposer des **formations nouvelles** dans ces domaines :

- Ouverture de deux **formations d'aides-soignants** sur des territoires différents ;
- Examen de l'ouverture d'une **licence Tourisme** en lien avec Angers TourismLab et l'Université d'Angers.

Le développement de l'offre de formation par apprentissage dans le **secteur du sport et de l'animation** sera poursuivi dans le cadre du CFA des métiers du sport et de l'animation. Il se fera en complémentarité avec l'offre existante en formation continue.

Par ailleurs, les différentes contributions du Grenelle ont mis en avant la nécessité d'offrir aux jeunes des perspectives de **parcours complets par apprentissage** pour que celui-ci soit attractif et reconnu comme une voie d'excellence. La carte des formations professionnelles par apprentissage devra donc veiller à **la construction de filières complètes, du CAP au baccalauréat professionnel et jusqu'à la licence professionnelle**. Des travaux devront être conduits pour **construire des passerelles entre les titres professionnels et les diplômes de l'Éducation nationale** qui restent l'objectif d'un certain nombre de jeunes et de familles.

Enfin, **la mise en place de formations dans les territoires ruraux** est un enjeu important en matière d'évolution de la carte des formations. Dans ces territoires, l'offre de formation est souvent moins importante, les jeunes sont moins mobiles et sortent pour certains du système scolaire sans qualification, faute d'avoir trouvé la formation répondant à leurs aspirations. Au regard du coût des plateaux techniques, c'est un objectif qui demande aux acteurs d'être innovants et créatifs afin de proposer des formations en proximité sans avoir à mobiliser des moyens coûteux qui ne seront utilisés que pour quelques jeunes. Le **réseau des Maisons Familiales Rurales** qui maille le territoire s'appuie pour partie sur ce concept. D'autres types d'actions sont possibles. Ainsi, une expérimentation est en cours sur le Pays de Châteaubriand mise en œuvre par la **Chambre des métiers et de l'artisanat Région Pays de la Loire (CMAR)**. Il s'agit d'un **parcours territorialisé de formation par apprentissage** mis en place dans le cadre d'un partenariat entre le CFA de la Chambre des Métiers en Loire-Atlantique, le lycée polyvalent Mûquet-Lenoir et une entreprise, en l'occurrence une boulangerie (le parcours concernant le CAP boulangerie). Ce dispositif permet aux 6 jeunes concernés d'effectuer leur première année de formation à proximité de leur domicile et d'envisager plus facilement une deuxième année au CFA à Nantes. **Le déploiement de ce dispositif sera encouragé et accompagné par la Région.**

26) Ouvrir davantage l'apprentissage aux titres professionnels

En lien avec les branches professionnelles et les réseaux consulaires, la Région mettra également en place des **titres professionnels**, plus professionnalisant, afin d'offrir d'autres types de parcours et répondre à certains besoins d'entreprises. Les secteurs de l'agro-alimentaire, du bâtiment, de la logistique, du numérique, du service à la personne sont pressentis mais des analyses plus fines devront être réalisées notamment pour veiller à la complémentarité entre

contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation. La Région sera particulièrement attentive à l'**ouverture effective des titres professionnels du ministère du travail à l'apprentissage**, conformément aux annonces du Gouvernement (cf. *infra* – mesure n°31).

Des **expérimentations** pourraient être conduites **dès la rentrée 2016**. Sont d'ores et déjà identifiés et demandés par les professionnels :

- Un titre professionnel d'opérateur de l'agro-alimentaire (niveau V) ;
- Un titre professionnel de plaquiste (niveau V) ;
- Un titre professionnel de chef d'équipe gros œuvre (niveau IV) ;
- Un titre professionnel de technicien supérieur de maintenance et d'exploitation en climatique (niveau III).

Pour l'ensemble de ces propositions (mesures 25 et 26) concernant l'évolution de l'offre de formation une **autorisation d'engagement de 500 000 €** est sollicitée qui nécessitera de mobiliser **170 000 € de crédits de paiement en 2016**.

VI- Montrer l'exemple au Conseil régional

27) Tripler d'ici la fin du mandat le nombre d'apprentis dans les services du Conseil régional

La puissance publique, qui demande aux entreprises de s'engager plus fortement dans l'apprentissage pour l'emploi des jeunes, se doit d'être elle-même irréprochable en la matière. La volonté du Conseil régional est donc **d'être exemplaire en matière d'accueil d'apprentis**.

A la date d'aujourd'hui, avec 41 apprentis du CAP au Master, le Conseil régional des Pays de la Loire est l'une des régions les plus engagées dans l'accueil d'apprentis.

Il est proposé d'aller plus loin encore et de s'engager sur un **triplément du nombre d'apprentis dans les services du Conseil régional d'ici la fin de l'actuelle mandature**. Le nombre d'apprentis serait donc porté à **120 en 2021**. Ce triplement du nombre des apprentis porterait tant sur les effectifs des lycées, principalement pour la restauration, que du siège, où un effort particulier concernerait, entre autres, les métiers d'assistant et de gestionnaire. La faisabilité d'une ouverture accrue vers des postes de catégorie A sera également envisagée.

Le coût annuel moyen d'un apprenti est de 14 000 € pour la région. L'effort budgétaire annuel supplémentaire représenterait donc environ 170 000 € soit **1 million d'euros supplémentaire sur l'ensemble du mandat**, pour un coût total de **1,6 millions d'euros par an à l'horizon 2021**. Le Conseil régional a d'ores et déjà lancé le recensement des besoins de ses services et des EPLE, afin de lancer au plus vite la campagne de recrutement des nouveaux apprentis pour 2016.

Fort de cet engagement, **le Conseil régional demandera à l'État et aux autres collectivités territoriales de la Région de s'engager également** à renforcer le nombre d'apprentis accueillis au sein de leurs services.

En effet, en France, les trois fonctions publiques accueillent seulement 12 000 apprentis dont 10 000 pour la fonction publique territoriale. Ils ne représentent ainsi que 0,22% des agents publics. En Pays de la Loire, **près de 600 apprentis travaillaient pour plus de 200 employeurs publics** au début de l'année 2015 contre **20 fois plus dans les entreprises**.

La fonction publique dispose donc de marges de progrès importantes, au niveau national comme en Région Pays de la Loire. Le Conseil régional se mobilisera pour adapter l'offre de formation aux besoins des employeurs publics d'apprentis. La réussite de ce chantier impliquera également des ajustements du droit positif, notamment concernant l'impossibilité d'intégrer dans la fonction publique les apprentis de catégories A et B sans concours (cf. *infra* – mesure n°31).

28) Introduire des clauses en faveur de l'apprentissage dans les marchés publics du Conseil régional

Au-delà de l'accueil des apprentis dans ses propres services, **le Conseil régional peut aussi favoriser l'apprentissage en mobilisant l'outil de la commande publique régionale.**

La pratique des clauses d'insertion sociale, développées jusqu'à présent au Conseil régional des Pays de la Loire ne peut jouer qu'un rôle marginal en faveur de l'apprentissage. Elle a par ailleurs le défaut d'associer l'apprentissage aux seuls publics en insertion sociale, ce qui peut bien sûr avoir une utilité mais qui ne correspond pas au défi de consacrer l'apprentissage comme une voie ordinaire de formation.

Aussi, le Conseil régional se propose d'innover en utilisant toutes les potentialités ouvertes par la récente ordonnance du 23 juillet 2015 précisée par le décret du 25 mars 2016 (cf. annexe 3 du présent rapport). Cette évolution du droit positif permettra **d'introduire un critère « Apprentissage » pour valoriser les offres déposées dans le cadre de l'attribution des marchés publics régionaux.**

Une **première expérimentation sera menée dès 2016** sur plusieurs marchés régionaux. Elle permettra entre autres de mener une réflexion sur le type, la durée et la taille des marchés publics les plus adéquats pour favoriser structurellement l'engagement d'apprentis par les entreprises candidates. Une pénalité sera prévue dans le contrat en cas de non-respect de l'engagement pris par le titulaire.

Cette expérimentation fera l'objet d'une évaluation. En cas de succès, **elle sera étendue à un maximum de marchés publics du Conseil régional** afin de constituer un véritable effet levier pour le développement de l'apprentissage en Région Pays de la Loire. Un dialogue et un échange de bonnes pratiques seront également engagés avec les autres acteurs de la commande publique en Région (État, autres collectivités territoriales, EPCI, Etablissements publics, etc.).

VII- Maintenir l'impulsion du Grenelle tout au long du mandat

29) Mettre en place un « Conseil régional de l'Apprentissage » réunissant l'ensemble des acteurs de l'apprentissage, qui sera l'instance de suivi du Grenelle

Loin d'être un point final, le Grenelle est conçu au contraire pour donner **une impulsion décisive**, en ce début de mandat. Notre défi collectif, c'est bien de conserver la dynamique exceptionnelle constatée à la faveur du Grenelle et de mobiliser toutes les énergies et tous les partenaires sur l'ensemble de la durée de la mandature.

A ce titre, **il est important de conserver une instance qui puisse réunir l'ensemble des parties prenantes impliquées dans l'apprentissage.**

Pour préparer le Grenelle régional dans un temps très contraint (trois mois), le Conseil régional a mis en place un **comité de pilotage** qui s'est réuni à deux reprises (les 8 février et 4 mars 2016) en présence du Président du Conseil régional, pour aiguiller la réflexion sur l'organisation du Grenelle régional, les thématiques retenues à l'occasion de la manifestation et commencer à réfléchir collectivement sur les pistes d'actions qui pourraient être retenues à l'issue de l'événement. Les débats ont été particulièrement nourris et enrichissants au sein de cette instance. Volontairement resserré pour conserver un caractère vivant et opérationnel aux échanges, il a été doublé de l'organisation d'une très large opération de consultations qui a permis de rencontrer l'ensemble des acteurs ligériens de l'apprentissage.

Le Grenelle achevé, il est désormais opportun de conserver sa dynamique en proposant **la pérennisation et l'élargissement du comité de pilotage en véritable « Conseil régional de l'apprentissage ».**

La composition et le fonctionnement de ce dernier devront être concertés avec l'ensemble des partenaires régionaux. Ils seront établis en lien avec le CREFOP pour conserver toute la cohérence à l'architecture de l'offre globale d'orientation et de formations en région. Sa composition sera cependant plus large que celle du CREFOP, certaines parties prenantes à l'apprentissage ne siégeant pas dans cette instance, notamment les CFA, les associations de parents et les apprentis. En première analyse, le « Conseil régional de l'apprentissage » accueillera donc une représentation : de l'État (Préfecture, DRAAF, DIRRECTE, etc.) et en particulier de l'Éducation nationale (Rectorat,

DASEN, principaux de collèges et de lycées, etc.) ; des CFA ; des familles des apprentis ; des apprentis eux-mêmes ; des entreprises (chambres consulaires, branches, etc.) ; des partenaires sociaux ; du CESER ; de personnalités qualifiées (anciens apprentis ; chefs d'entreprise ; etc.).

Le Conseil régional de l'apprentissage **assurera le suivi des suites du Grenelle** de l'apprentissage. Il évaluera la pertinence et les résultats des différentes actions du plan régional de relance de l'apprentissage. **Il pourra proposer au Conseil régional toute action ou mesure qui lui semblerait pertinente** pour promouvoir la voie de l'apprentissage dans les Pays de la Loire.

Il s'appuiera sur **un tableau de bord de suivi des mesures et des engagements du Grenelle** qu'il conviendra de bâtir et qui sera public et régulièrement actualisé. Sur cette base, le plan de relance de l'apprentissage en Pays de la Loire, dont l'application va s'étaler au cours des prochains mois, sera évalué et amendé le cas échéant en fonction de la pertinence et du résultat des différents dispositifs.

La manifestation annuelle de mise à l'honneur de l'apprentissage (cf. *supra* – mesure n°2) sera l'occasion de faire le point chaque année sur le degré d'avancement des actions du plan, les engagements des différents partenaires et l'évolution des chiffres régionaux en matière d'apprentissage.

30) Signer avec les principaux partenaires de la Région, des conventions déclinant les engagements du Grenelle

Afin de traduire de manière concrète et opérationnelle les engagements pris par les différents acteurs à l'occasion du Grenelle, le Conseil régional proposera à ses principaux partenaires de **signer des conventions** qui seront un moyen de **maintenir dans la durée l'impulsion du Grenelle**.

A titre d'exemples, il sera proposé de signer des conventions avec les Autorités académiques (Rectorat, DASEN, DRAAF), les Conseils départementaux, la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE), Pôle Emploi, les grandes entreprises désireuses de s'engager, les branches professionnelles, l'association L'Outil en Main, l'ARDIR, etc.

VIII- Demander à l'État de lever les blocages nationaux qui freinent le développement de l'apprentissage

Au travers ce plan de relance de l'apprentissage en Pays de la Loire, le Conseil régional affiche sa volonté d'utiliser tous les leviers à sa disposition pour infléchir la tendance constatée au cours des dernières années de baisse du nombre d'apprentis dans notre région.

Pour autant, et les témoignages recueillis à la faveur des travaux du Grenelle l'ont souligné très fortement, **rien ne sera possible durablement si l'État ne s'engage pas à lever les verrous nationaux** qui empêchent le développement de l'apprentissage.

Pour aider le Gouvernement à mettre sa pratique en ligne avec ses déclarations, le Conseil régional a recueilli à la faveur des consultations et des échanges du Grenelle, de nombreuses propositions des acteurs régionaux de l'apprentissage pour lever les freins nationaux, qu'ils soient législatifs, réglementaires ou financiers. Il s'agit de véritables « cahiers de doléance » que les états régionaux de l'apprentissage ont permis de rassembler.

Il vous est proposé de **donner mandat au Président du Conseil régional pour adresser ces propositions au Président de la République, au Premier ministre et à chacun des ministres concernés**. Un suivi régulier des suites données à ces propositions régionales sera effectué et porté à la connaissance de l'ensemble des acteurs régionaux.

Une synthèse de ces propositions figure en annexe 4 du présent rapport (cette annexe est actuellement en cours de validation et vous sera remis dans les plus brefs délais).

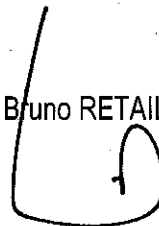
Ce dossier sera présenté en Commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle, insertion du 11 avril 2016.

En conséquence, je vous propose :

- **d'approuver les mesures du « Plan de relance de l'apprentissage en Pays-de-la-Loire » présentées dans ce rapport ;**
- **de prendre acte de l'impact financier des mesures du plan régional, résumé dans l'annexe 1 au présent rapport ;**
- **de m'autoriser à transmettre au Président de la République, au Premier ministre et à chacun des ministres concernés, les propositions de réformes nationales, résumées dans l'annexe 4 au présent rapport, visant à encourager le développement de l'apprentissage et issues des travaux du Grenelle.**

Le Président du Conseil régional

Bruno RETAILLEAU

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized letter 'B' with a small loop at the bottom right.

ANNEXE N°1

SYNTHÈSE FINANCIÈRE DU PLAN DE RELANCE DE L'APPRENTISSAGE

Mesures	Actions	Crédits annuels supplémentaires débloqués par la Région
I - Promouvoir l'image d'excellence de l'apprentissage	- Organisation d'une campagne de communication régionale	200 000 € [en 2016]Δ
	- Organisation d'un évènement annuel	30 000 €
	- Créer le portail numérique de l'apprentissage en Pays de la Loire	100 000 € [en 2016]
II - Attirer les jeunes vers l'apprentissage	- Mettre en place les ambassadeurs de l'apprentissage	35 000 €
	- Intervenir dans les collèges grâce à « l'ApprentiBus »	250 000 €
	- Expérimenter un module de préapprentissage	100 000 €
	- Développer le DIMA	200 000 €
	- Conforter et étendre le dispositif des scolaires alternants	310 000 €
	- Favoriser « l'apprentissage de la 2 ^e chance »	45 000 €
III - Donner envie aux entreprises d'accueillir davantage d'apprentis	- Aide régionale au recrutement d'un 1 ^{er} apprenti de niveau V ou IV pour toutes les entreprises de moins de 250 salariés	1 200 000 € Δ
	- Etendre l'aide régionale à la professionnalisation des maîtres d'apprentissage aux entreprises de moins de 250 salariés	200 000 € Δ
	- Renforcer le réseau des développeurs de l'apprentissage dans les CFA *	250 000 € *

Mesures	Actions	Crédits annuels supplémentaires débloqués par la Région
IV - Mieux accompagner et valoriser les apprentis	- Favoriser la mobilité des apprentis	400 000 €
	- Développer l'hébergement en famille d'accueil des apprentis sur toute la Région	60 000 €
	- Développer le réseau des conseillers jeunes-entreprises dans les CFA *	250 000 € *
	- Sécuriser les apprentis face au risque de rupture du contrat d'apprentissage	50 000 €
	- Encourager l'expérience européenne et internationale des apprentis	100 000 €
V - Faire évoluer la carte des formations en partant du besoin des entreprises	- Ouvertures de nouvelles sections en CFA dans les secteurs économiques porteurs	170 000 € Δ [500 000 € en année pleine]
VI - Montrer l'exemple au Conseil régional	- Tripler d'ici la fin du mandat le nombre d'apprentis dans les services du Conseil régional	170 000 € [1 M € d'ici 2021]
TOTAL crédits régionaux supplémentaires annuels		4 120 000 €
TOTAL crédits annuels générés par le plan (mobilisation du FSE)		4 620 000 €

* Crédits régionaux déclenchant des cofinancements FSE à hauteur de 50%.

Δ Crédits régionaux ouverts dès le BP 2016.

ANNEXE N°2

COURRIER DU PRÉSIDENT RETAILLEAU EN DATE DU 14 MARS 2016 RELATIF À L'ÉVOLUTION DE LA CARTE DES FORMATIONS



Le Président
DGS/BR/AC/AF/2016-03-589

Nantes, le 14 mars 2016

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, la Région a la charge de l'adoption et de l'organisation de l'offre de formation par apprentissage. Depuis 2013, elle est également compétente en matière d'adoption de la carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire.

Dans le cadre de la préparation du Grenelle de l'Apprentissage, les branches professionnelles, les chambres consulaires et les partenaires sociaux ont exprimé leur souhait d'être associés plus en amont à la procédure d'évolution de cette offre et ce, dès l'élaboration des orientations adressées aux établissements de formation.

J'ai souhaité répondre favorablement à cette demande en vous intégrant dès maintenant dans l'élaboration des orientations qui serviront à adapter notre offre de formation pour la rentrée 2017.

Vous trouverez en annexe à ce courrier deux documents de travail sur lesquels je vous invite à vous exprimer :

- Le projet de note de cadrage élaboré en concertation avec les autorités académiques ;
- Un tableau d'analyse, par groupe formation emploi (GFE), du contexte général de chaque filière, de l'offre de formation existante et des orientations qui en découlent. Ce tableau est fondé sur des données statistiques traitées par le CARIF OREF et sur des échanges plus spécifiques avec certaines branches.

En prenant appui sur la fiche-type de réponse annexée au présent courrier, votre retour est plus particulièrement attendu sur :

- les besoins éventuels de renforcement (ou de réduction) de l'offre de formation professionnelle initiale que vous identifiez (sous statut scolaire et/ou par

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président du Conseil Régional à l'adresse suivante :
Hôtel de la Région - Accès : 1, rue de la Loire - 44966 Nantes cedex 9 tél : 02 28 20 50 00 fax : 02 28 20 50 05
www.paysdelaloire.fr



apprentissage) et, le cas échéant, le(s) territoire(s) plus particulièrement concerné(s) ;

- les éléments d'éclairage vous conduisant à formuler ces besoins et permettant de les objectiver.

Vos réponses permettront d'enrichir la note de cadrage et son tableau annexé, qui seront adressés aux établissements de formation dès le mois d'avril.

Afin de compléter votre information, sont joints à cet envoi les décisions d'ouvertures et de fermetures de sections par apprentissage, ainsi que de la liste des ouvertures sous statut scolaire, qui ont été arrêtées en novembre dernier pour la rentrée 2016.

Je vous remercie d'adresser vos contributions jusqu'au 31 mars inclus, à l'adresse suivante : region.ofpi@paysdelaloire.fr

Mes services reviendront également vers vous lors de la phase d'instruction des dossiers de demande d'ouverture de section afin de vous permettre de prendre connaissance des propositions formulées par les établissements et de donner un avis sur l'opportunité de celles-ci, dans le secteur qui vous concerne. Ces sollicitations devraient intervenir au cours de l'été, conformément au calendrier également joint en annexe.

Je vous remercie par avance de vos contributions et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.


Bruno RETAILLEAU

ANNEXE N°3

BASES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES PERMETTANT LA PRISE EN COMPTE DE L'APPRENTISSAGE DANS LES MARCHÉS PUBLICS

Article 38 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

« I. - Les conditions d'exécution d'un marché public peuvent prendre en compte des considérations relatives à l'économie, à l'innovation, à l'environnement, au domaine social ou à l'emploi, à condition qu'elles soient liées à l'objet du marché public (...) »

Article 52 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

« I. - Le marché public est attribué au soumissionnaire ou, le cas échéant, aux soumissionnaires qui ont présenté l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base d'un ou plusieurs critères objectifs, précis et liés à l'objet du marché public ou à ses conditions d'exécution.

Le lien avec l'objet du marché public ou ses conditions d'exécution s'apprécie conformément à l'article 38.

II. - Les critères d'attribution n'ont pas pour effet de conférer une liberté de choix illimitée à l'acheteur et garantissent la possibilité d'une véritable concurrence ».

Article 62 II du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

« II. - Pour attribuer le marché public au soumissionnaire ou, le cas échéant, aux soumissionnaires qui ont présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, l'acheteur se fonde :

1° Soit sur un critère unique qui peut être :

a) Le prix, à condition que le marché public ait pour seul objet l'achat de services ou de fournitures standardisés dont la qualité est insusceptible de variation d'un opérateur économique à l'autre ;

b) Le coût, déterminé selon une approche globale qui peut être fondée sur le coût du cycle de vie au sens de l'article 63;

2° Soit sur une pluralité de critères non-discriminatoires et liés à l'objet du marché public ou à ses conditions d'exécution au sens de l'article 38 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée, parmi lesquels figure le critère du prix ou du coût et un ou plusieurs autres critères comprenant des aspects qualitatifs, environnementaux ou sociaux. Il peut s'agir, par exemple, des critères suivants :

a) La qualité, y compris la valeur technique et les caractéristiques esthétiques ou fonctionnelles, l'accessibilité, l'apprentissage, la diversité, les conditions de production et de commercialisation, la garantie de la rémunération équitable des producteurs, le caractère innovant, les performances en matière de protection de l'environnement, de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture, d'insertion professionnelle des publics en difficulté, la biodiversité, le bien-être animal ; (...) »

ANNEXE N°4

LEVER LES BLOCAGES NATIONAUX AU DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

Il est proposé de donner un mandat au Président de la Région pour adresser les propositions suivantes au Président de la République et au Premier ministre :

Cette annexe est en cours de finalisation, elle sera intégrée dans les plus brefs délais.

ANNEXE N°5

ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX CHIFFRES DE L'APPRENTISSAGE EN PAYS DE LA LOIRE

Vue d'ensemble

Évolutions des effectifs d'apprentis par niveaux de 2005 à 2015



Le budget de l'Apprentissage en Pays de la Loire était de 144 millions d'euros au BP 2015.

En Pays de la Loire, les effectifs sont de 26 748 apprentis et 323 pré-apprentis (jeunes accueillis en DIMA, Dispositif d'initiation aux Métiers par Alternance) soit 27 071 jeunes accueillis.

53 CFA, soit 206 sites de formation répartis entre 10 familles de CFA : Chambres de Métiers, CCI, branche paritaire du bâtiment, CFA de branches hors bâtiment, Éducation Nationale, enseignement supérieur, MFR, agricole public, agricole privé, enseignement catholique.

409 formations par apprentissage sont proposées, réparties dans 21 secteurs professionnels : métiers de bouche, alimentation, hôtellerie-restauration, commerce et vente, bâtiment et agriculture, etc.

15 716 entreprises et employeurs publics accueillent des apprentis.

Principaux secteurs	Nombre d'apprentis (fin 2015)	%
Bâtiment et travaux publics	5 652	20,8
Métiers de bouche, de l'hôtellerie et de la restauration	5 414	20
Industrie	4 273	15,7
Commerce – Vente	3 141	11,6
Agriculture	2 645	9,8
Métiers du soin et de l'accompagnement social	1 922	7
Automobile	1 534	5,6

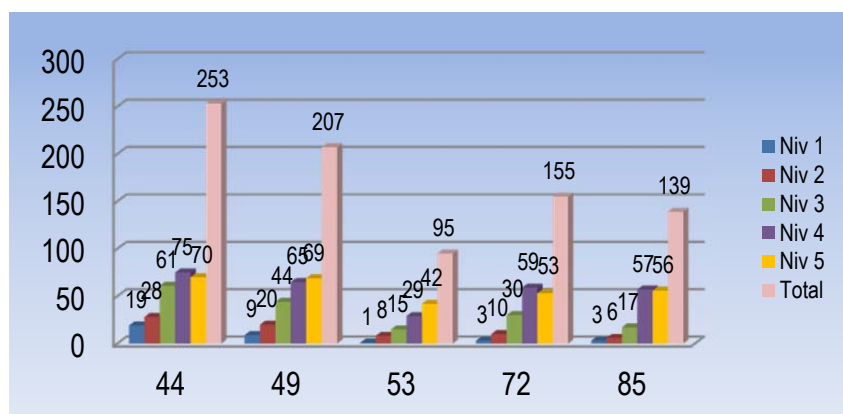
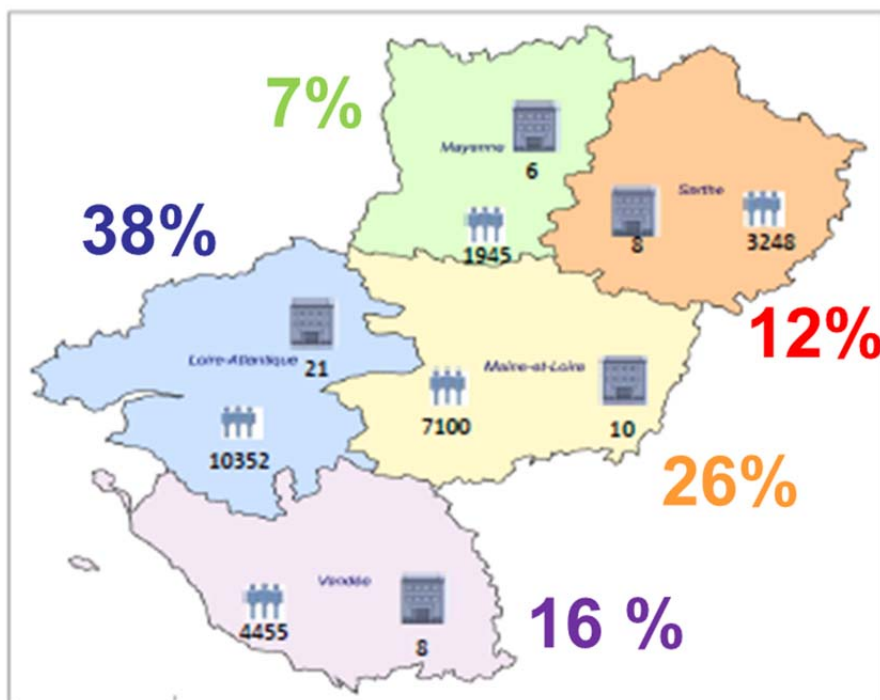
Près de 23 % des apprentis bénéficient d'un parcours individualisé (possible dans 36 CFA).

Taux de rupture de contrats d'apprentissage : 9,9 % en 2011, 10,7 % en 2012, 11,2 % en 2013, 10,9 % en 2014.

L'apprentissage dans la voie professionnelle à la rentrée 2015

	Éduc Nat. Public		Éduc. Nat. Privé		Agriculture		Apprentissage	
Niveau V	3 873	21%	1 723	10%	1 618	9%	10 894	60%
Niveau IV	16 227	37%	10 268	23%	8 760	20%	8 568	20%
Niveau III	6 641	34%	6 067	31%	1 901	10%	4 735	25%
TOTAL	26 741		18 058		12 279		24 197	

Situation dans les 5 départements



Niveaux de qualification et diplômes

- I** : Bac +4 ou 5 (Master, doctorat)
- II** : Bac +3 (licence)
- III** : Bac +2 (DUT, BTS)
- IV** : Bac (ou équivalent)
- V** : CAP ou BEP
- VI** : sortie de 3^e

Évolutions récentes

2 CFA sont nouveaux à la rentrée 2015 : le CFA de l'ITEMM (facture instrumentale, par « régionalisation » de ce CFA précédemment national), et le CFA Sports Animation.

10 nouveaux sites de formation sont proposés par des CFA déjà existants.

Résultats comparatifs de la Région des Pays de la Loire

83,3 % : taux de réussite aux examens en 2014 [hors niveaux II et I] → moyenne nationale : 80,3%

70,4 % : taux d'insertion pour les sortants de 2014 → moyenne nationale : 62%

10,8 % : taux de rupture net des contrats d'apprentissage en 2014 → moyenne nationale : 22%

ANNEXE N°6

LISTE DES CONSULTATIONS ET VISITES RÉALISÉES AFIN DE PRÉPARER LE GRENELLE

Vendredi 5 février :

- CFDT (Jacques Bordron, Secrétaire régional ; Philippe Caba, Président du bureau de BTP CFA) ;
- UPA (Elisabeth Fessart, Déléguée générale des Pays de la Loire ; Jacques Brousseau, Branche services ; Joseph Brule, Branche alimentaire ; Michel Brochu, Branche du bâtiment, Président de la CAPEP) ;
- MEDEF (Jean Cesbron, Président du COPAREF ; Stéphane Lepron, Coordinateur régional de la formation professionnelle).

Mercredi 10 février :

- PEEP (Elisabeth Costagliola, Présidente régionale, Secrétaire du bureau de la commission n°6 du CESER) ;
- CRAJEP (Régis Balry, Président ; Dominique Motteau, Représentant au CRAJEP des mouvements associatifs) ;
- IRT Jules Verne (Stéphane Cassereau, Directeur de l'IRT ; Bruno Salmon Le Gagneur, Directeur de formation) ;
- DIRRECTE (Michel Ricochon, Directeur régional) ;
- FCPE (Ysabelle Lavanant, Présidente régionale ; Stéphanie Dagon, Vice-présidente Maine-et-Loire ; François Perrignon de Troyes, Secrétaire général Pays de la Loire et Sarthe ; Fabrice Le Page, Vice-président Loire-Atlantique).

Mercredi 24 février :

- UR CFTC Pays de la Loire (Jérôme Gauvain, Président ; Bernard Hervault, représentant CFTC au CESER) ;
- CREPS (Marcel Retailleau, Président du CFA des métiers du sports ; Gérard Baudry, Directeur CREPS ; Frédéric Le Gentilhomme, adjoint au directeur du CREPS, en charge du CFA) ;
- APEC (Michèle Sallembien, Déléguée territoriale Pays de la Loire) ;
- CGPME (Zohra Gallard, Président CGPME 49 ; Philippe Moreau, Vice-président national AGEFA PME ; Yann Le Bihen, Délégué général CGPME) ;
- LE TEMPS POUR TOIT (Nicole Rochier, Co-fondatrice ; Mathilde Duveau, Chargée de mission) ;
- APEL Pays de la Loire (Aline Blain, Présidente académique ; Marie Serrano, Présidente Vendée ; Pascal Cogneau, Référent Ecole et monde professionnel).

Lundi 29 février :

- URHAJ (Roger Guillou, Président ; Samuel Mainguet, Délégué régional ; Chantal Bore, Administratrice ; Laurent Saussaye, Directeur du relais habitat et service jeunes du Mans) ;
- MFR (Dominique Ravon, Président de la fédération régionale ; Thierry Gallard, Directeur régional) ;
- FO SNFOLC (Jean-Paul Charaux, Coordinateur régional ; Olivier Rosier, Secrétaire académique SNETAA-FO).

Mardi 1^{er} mars :

- OPCALIA (Participation à une Master classe à Saint-Herblain) ;
- SNCF (Stéphanie Dommange, Directrice régionale SNCF Mobilités ; Pascal Curaudeau, DRH) ;
- Luc Albert, à titre d'expert (ancien président de l'ARDIR et directeur du CFA de l'ESA, tête de réseau du CFA du CREAP).

Mercredi 2 mars :

- ARS (Cécile Courège, Directrice ; Pascal Duperray ; Stéphane Guéraud) ;
- DRJSCS (Thierry Peridy, Directeur régional ; François Laco, Directeur régional adjoint ; Philippe Bertrand, Responsable du pôle professions, formations et certifications) ;
- Fonction hospitalière privée (Alain Foltzer, Président pour les Pays de la Loire ; Ronan Dubois, Vice-président) ;
- CFE-CGC Pays de la Loire (Bernard Joncour, Président ; Jérôme Hannarte, Secrétaire général).

Vendredi 4 mars :

- Apprentis d'Auteuil (Christophe Cabarat, Délégué régional ; Patrick Sellier, directeur des établissements) ;
- URADEL (Philippe Paré, Président de l'URADEL ; Michel Tricoire, Président de l'AREPAL) ;
- Union régionale des Missions locales (Gérard Barrier, Président de l'union régionale ; Benoît Drapeau, Coordinateur ; Jean-Paul Olivarès, Trésorier Union régionale) ;
- UDES (Emile Frbezar, délégué régional ; Geneviève Rochereau ; Marc Marhadour ; Jean Coulay) ;
- Pôle Emploi (Alain Mauny, Directeur régional).

Lundi 7 mars :

- ARDIR (Thierry Dubin, Président ; Séverine Bezanson, Trésorière ; Robert Dufour, Vice-président) ;
- AIRBUS (Yves-Olivier Lenormand, responsable des relations extérieures et de l'ingénierie financière) ;
- Branche transports-logistique (J.-C. Limousin, délégué régional et Stéphane Raitière, Directeur du CFA AFTRAL).

Mardi 8 mars :

- UIMM Pays de la Loire (Christophe Buchet, Président).

Jeudi 10 mars :

- RECTORAT (Jean-Pierre Moreau, Délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue ; Patrice Herzecke, Chef du SAIO, Délégué régional de l'ONISEP) ;
- PRISM'EMPLOI (Patrice Vinet, Président régional ; Isabelle Mazza, directrice de l'action territoriale, représentante nationale des régions ; Said Boussaad, correspondant FAFTT) ;

Mardi 15 mars :

- AGEFIPH (Catherine Logeais, Déléguée régionale ; Laskine Emouengue, Délégué régional adjoint) ;
- IFRIA Pays de la Loire (Stéphane Fargeas, Président ; Claire Herlin, Coordinatrice LIGERIAA ; Marie-Hélène Quemener, Directrice IFRIA Bretagne) ;
- SGEN CFDT (Gwen le Guevel, Secrétaire général Pays de la Loire ; Eric Couperie, Représentant pour l'enseignement professionnel ; Jean-Michel Dubé, Responsable CFDT de l'enseignement privé) ;
- SNES-FSU (Emmanuel Séché, Section académique ; Didier Hude, Responsable régional FSU ; Yoann Vignier, Section académique SNETAP FSU Agricole ; Serge Bertrand, Secrétaire académique SNUEP FSU) ;
- CMAR Pays de la Loire (Jean-Marc Mignon, Président ; Frédéric Enfrein, Directeur régional de la formation professionnelle ; Michel Gougeon, Vice-président ; Guy Deschoolmeester, Vice-président) ;
- ANAF (Sakina Ben Khalifa, Présidente ; Francis Engué, Directeur général) ;
- IP2A (Bertrand Derouineau, Directeur de l'organisme de formation prestataire de la Région pour la professionnalisation des personnels de CFA).

Mercredi 16 mars :

- FNTV (Claire Morille, Déléguée régionale) ;
- UNEF (Brice Giraudet, Représentant de l'UNEF au CESER des Pays de la Loire ; Thibault Guinet, Vice-président) ;

Jeudi 17 mars :

- CFA INTERUNIVERSITÉS (Gwenaëlle Le Dreff, Directrice ; Catherine Bernard, Directrice adjointe pour le site d'Angers) ;
- CNAM (Yannick Lefeuvre, Directeur ; Laurence van Asten, Directrice formation et innovation ; Christine Berengolc, Directeur du marketing et de la relation client) ;
- CCIR (Eric Giroud, Président de la CCI du Maine-et-Loire et président de la commission formation de la CCIR ; Bruno Neveu, Directeur régional de la formation professionnelle) ;
- DRAAF (Claudine Lebon, Directrice régionale ; Franck Loheac, Directeur adjoint Travail ; Philippe Nénon, Chef du service régional de la formation professionnelle).

Vendredi 18 mars :

- FHF (François-Xavier Corbin, Adjoint au Délégué régional ; Marie-Annick Le Goff Pourias, Déléguée régionale de l'ANFH) ;
- ERDF (Jean-Jacques Jouanguy, Directeur ERDF de la Sarthe).

ANNEXE N°7

SYNTHÈSE DES QUESTIONNAIRES RENSEIGNÉS SUR LE SITE DU CONSEIL RÉGIONAL

Methodologie :

Dans la perspective du Grenelle, le Conseil régional a souhaité donner la parole aux Ligériens, afin de tenir compte de leurs retours d'expériences et de leurs propositions.

Ainsi, 4 questionnaires en ligne ont été conçus à destination des différents publics : apprentis, entreprises, jeunes, parents. Une contribution écrite a également été demandée aux 53 CFA des Pays de la Loire qui sera exploitée dans le cadre du renouvellement de la convention quinquennale de création de CFA, pour la période 2017-2021.

De la fin du mois de février au 24 mars, date du Grenelle, 2 246 réponses aux questionnaires ont été prises en compte et analysées par les services régionaux, elles se répartissent de la manière suivante :

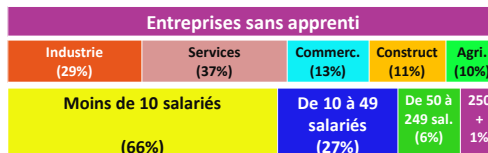
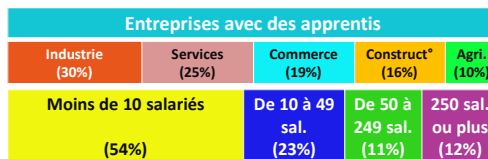
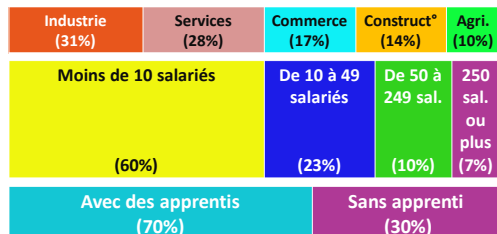
- 437 entreprises ;
- 547 apprentis ;
- 791 jeunes ;
- 471 parents.

Toutefois, de nouvelles réponses ont continué à affluer après l'évènement, permettant d'atteindre un total de plus de 3 000 réponses à ce jour. Ces nouvelles contributions seront prochainement exploitées par le Conseil régional et les résultats mis en ligne sur le site de la région. Toutefois, le panel déjà étudié, sans pouvoir prétendre à une parfaite représentativité, concerne un nombre important de participants, aux caractéristiques diverses et permet de présenter la première synthèse ci-après :

- 1) Questionnaire Entreprises (17 diapositives)
- 2) Questionnaire Apprentis (22 diapositives)
- 3) Questionnaire Jeunes (8 diapositives)
- 4) Questionnaire Parents (11 diapositives)

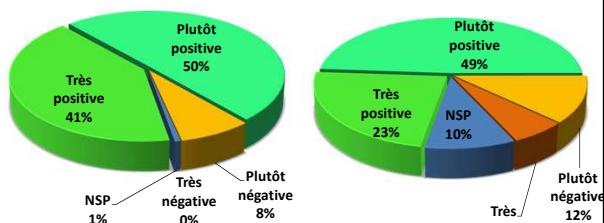
Questionnaire entreprises

437 répondants

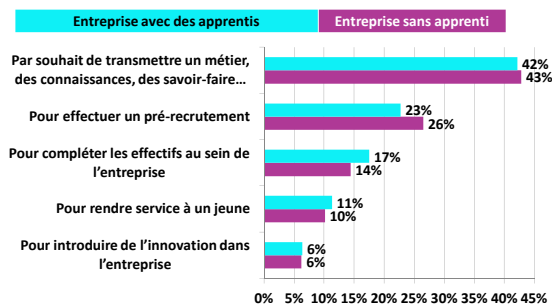


Quelle perception avez-vous de l'apprentissage ?

...entreprises avec apprentis ...entreprises sans apprentis

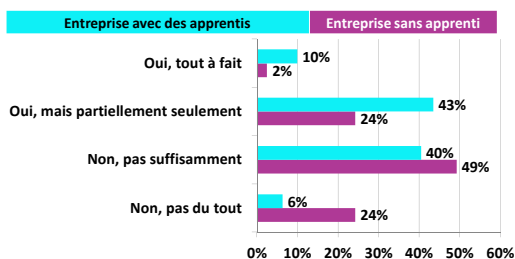


Selon vous, quelles sont les raisons qui amènent une entreprise à recourir à l'apprentissage ? *



* Plusieurs réponses possibles

Les besoins des entreprises sont-ils suffisamment pris en compte dans la définition de la carte des formations ?



Entreprise avec des apprentis Entreprise sans apprenti

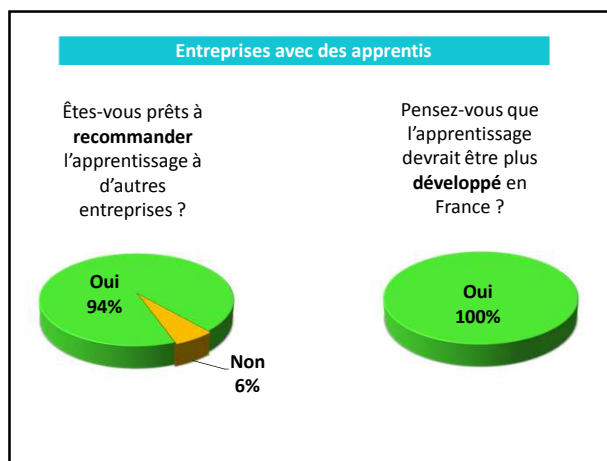
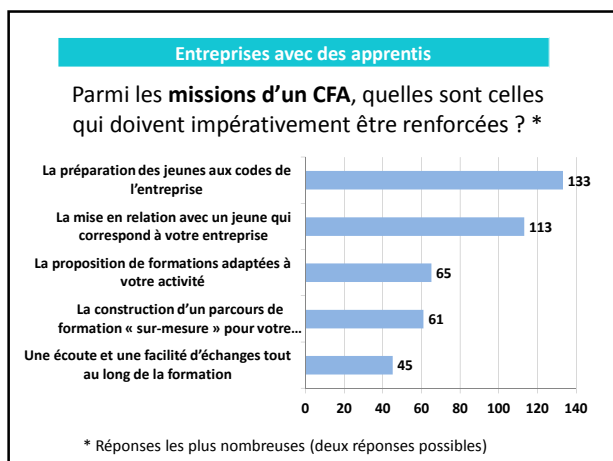
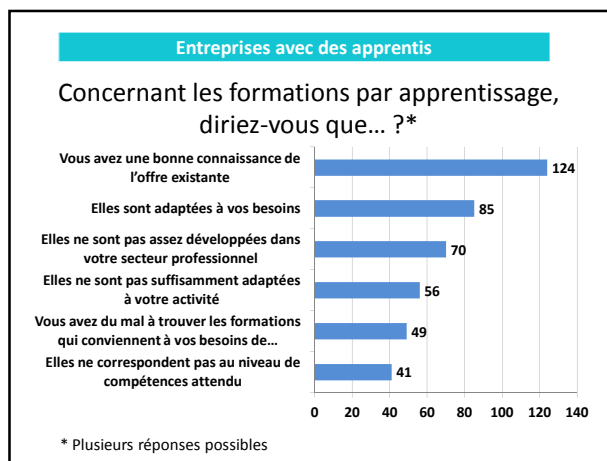
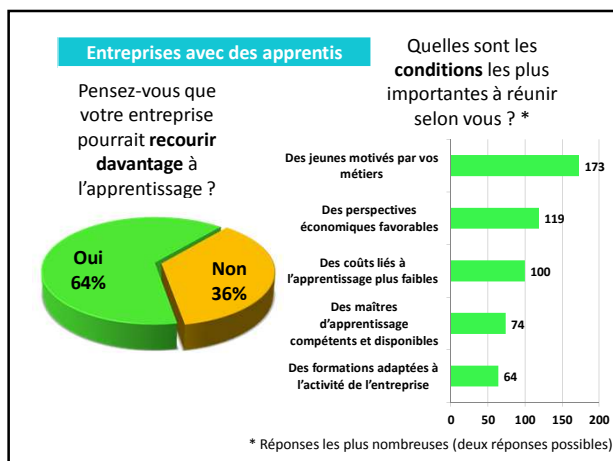
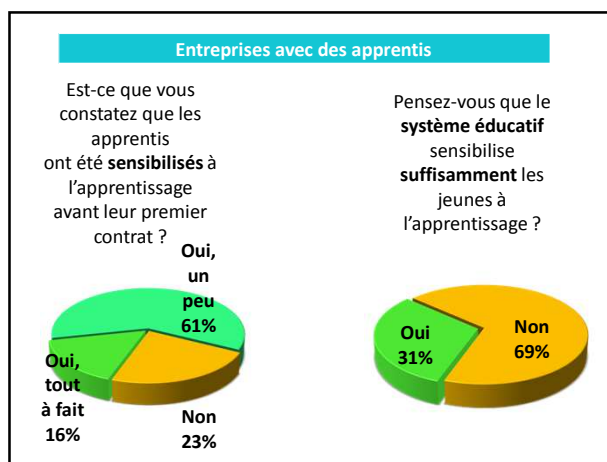
Parmi les aides à l'apprentissage, quelle est celle qui vous semble la plus utile ?

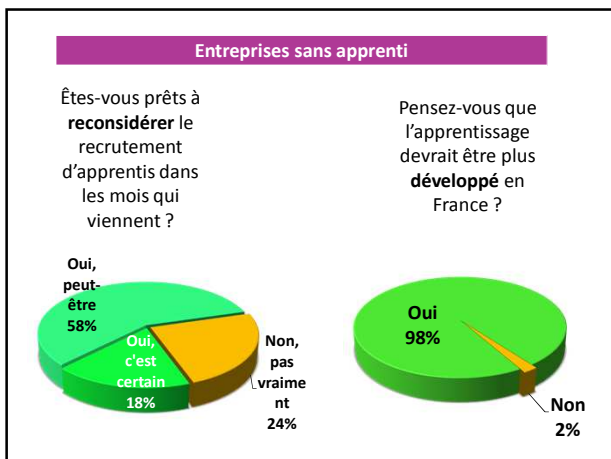
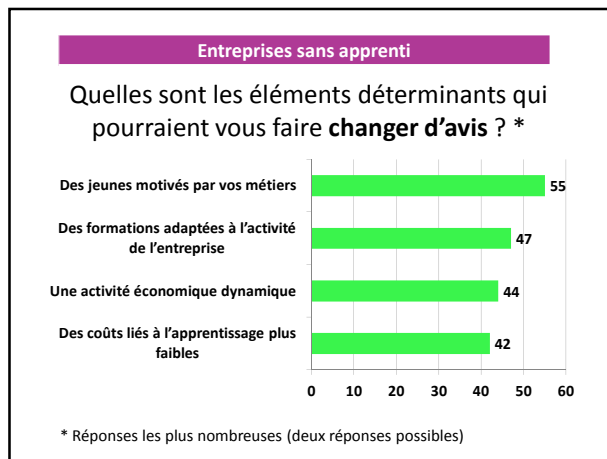
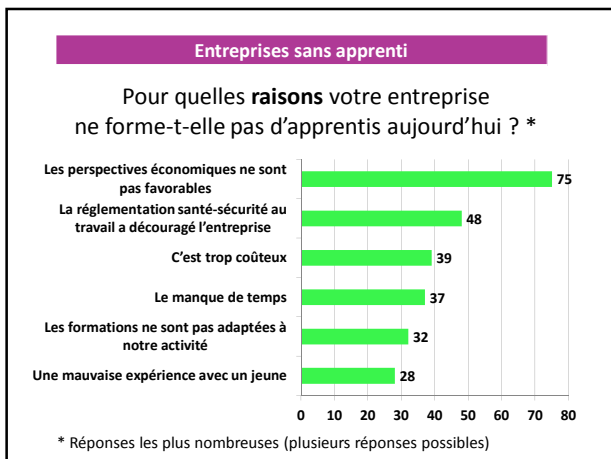
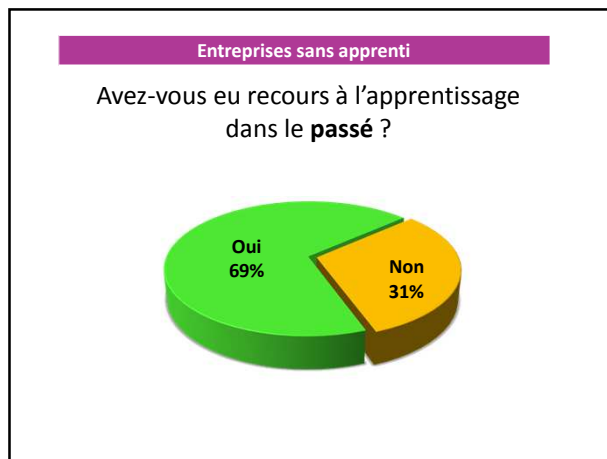
Parmi les aides à l'apprentissage, quelle est celle qui vous paraît la plus utile pour renforcer l'attrait de l'apprentissage ?

→ Réponse n° 1 : Les exonérations de charges

55% des réponses pour les entreprises avec des apprentis

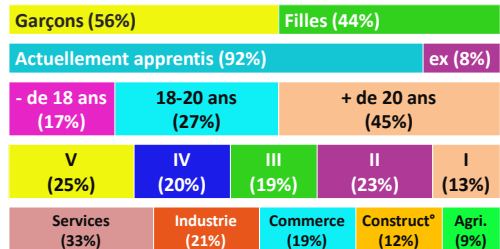
42% des réponses pour les entreprises sans apprenti



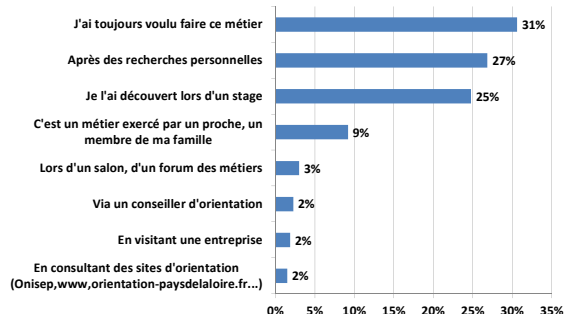


Questionnaire apprentis

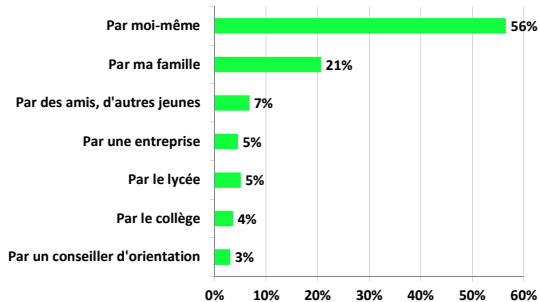
547 répondants



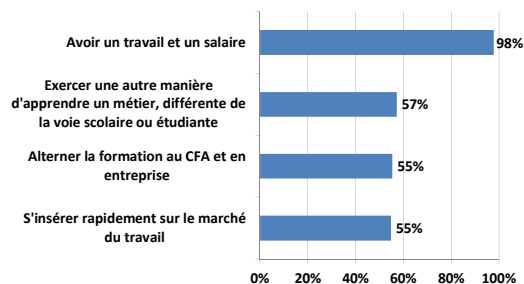
Comment avez-vous choisi votre formation ?



Comment avez-vous été orienté vers l'apprentissage ?

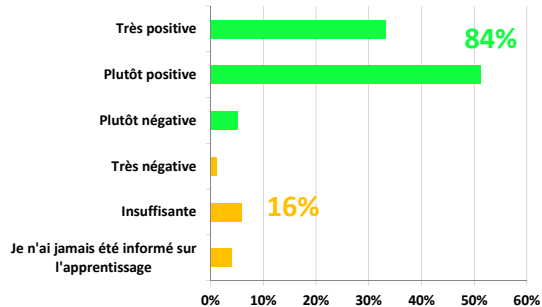


Quelles sont les raisons qui vous ont conduit vers l'apprentissage ?*

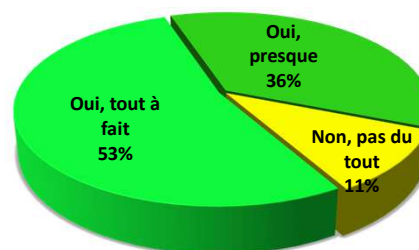


* Plusieurs réponses possibles

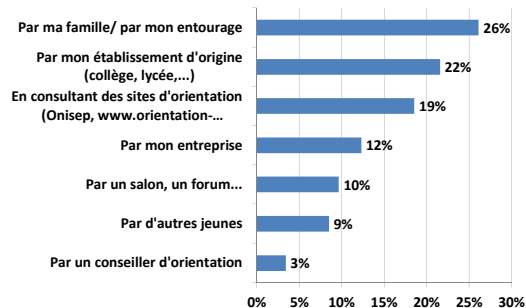
Quelle information avez-vous eue sur l'apprentissage ?



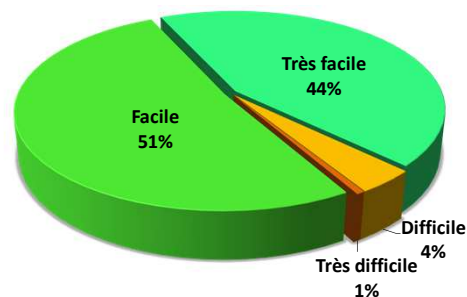
Cette information correspond-elle à la réalité de ce que vous vivez en formation ?



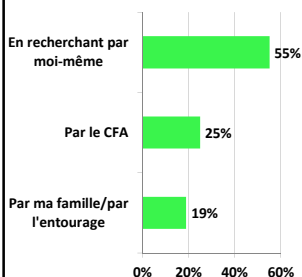
Comment avez-vous trouvé votre **formation** ?



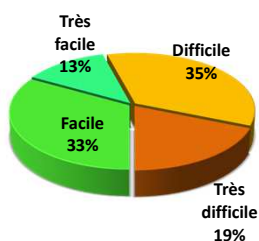
Trouver le **CFA** a été :



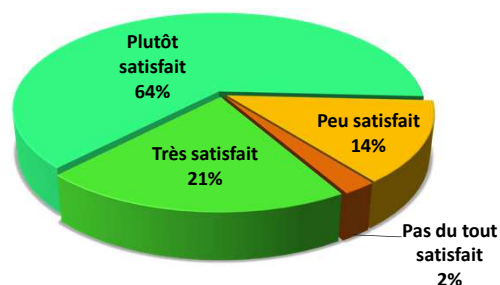
Comment avez-vous trouvé votre **entreprise** ?



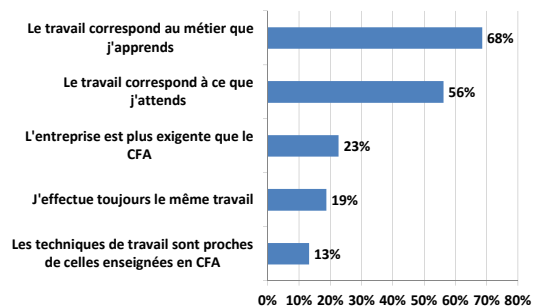
Trouver votre **entreprise** a été :



A propos des enseignements et de l'appui du **CFA** dans votre **formation**, vous êtes ?

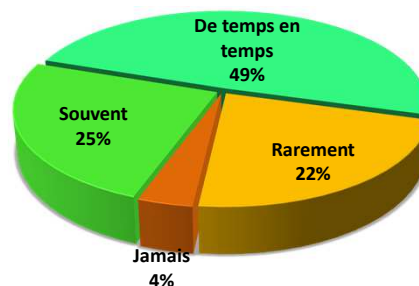


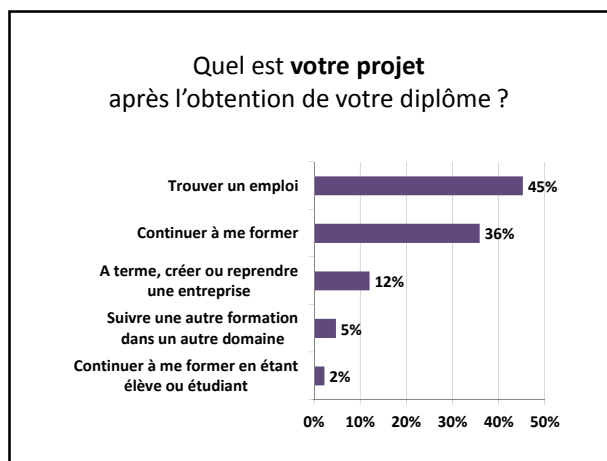
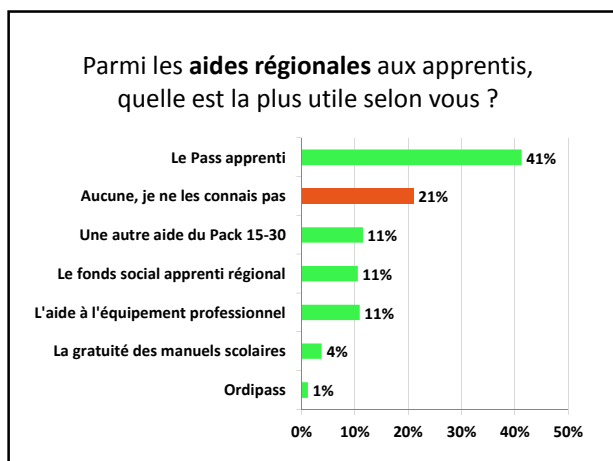
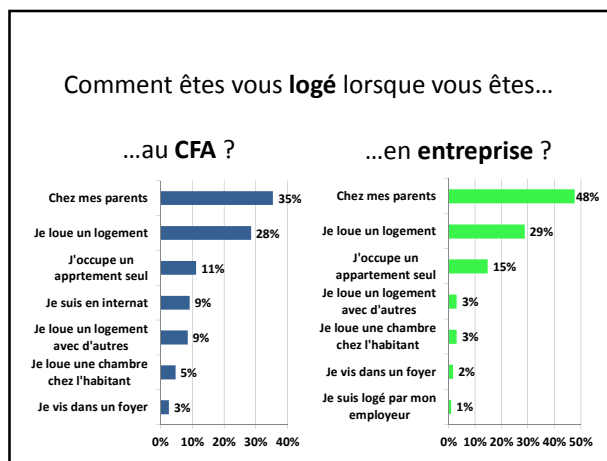
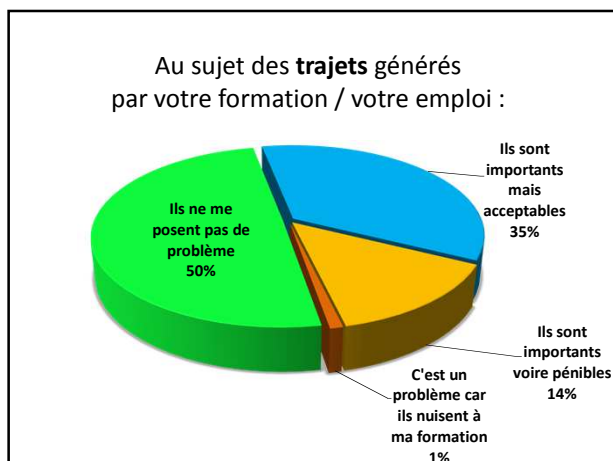
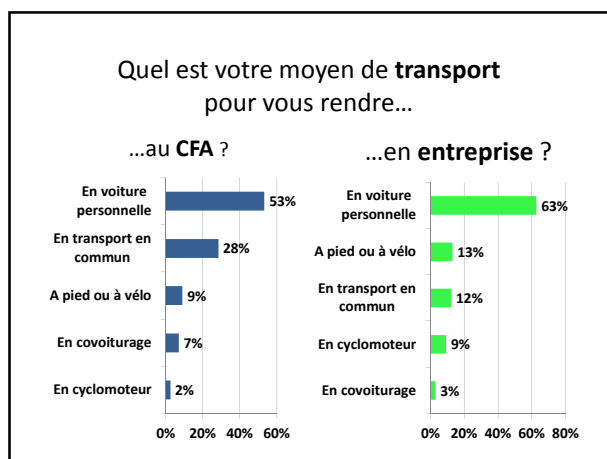
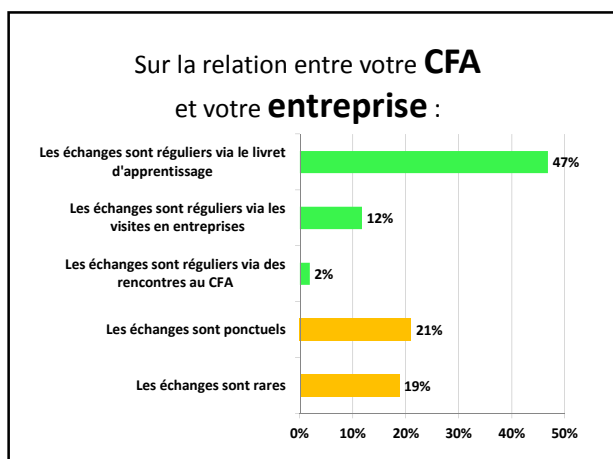
A propos du travail que vous réalisez en **entreprise** : *

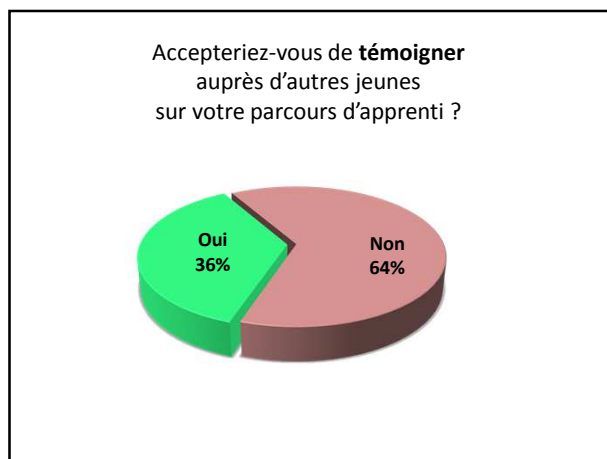
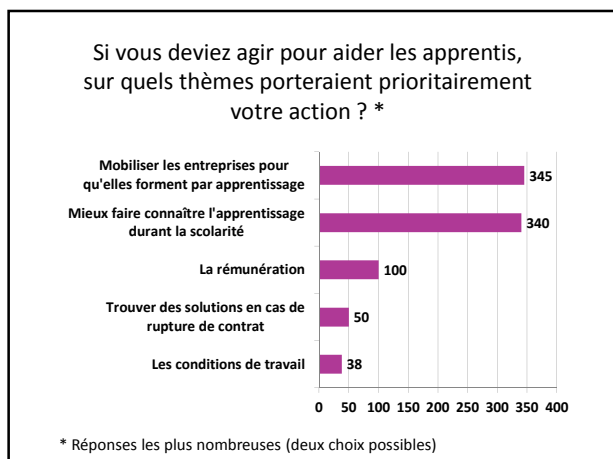
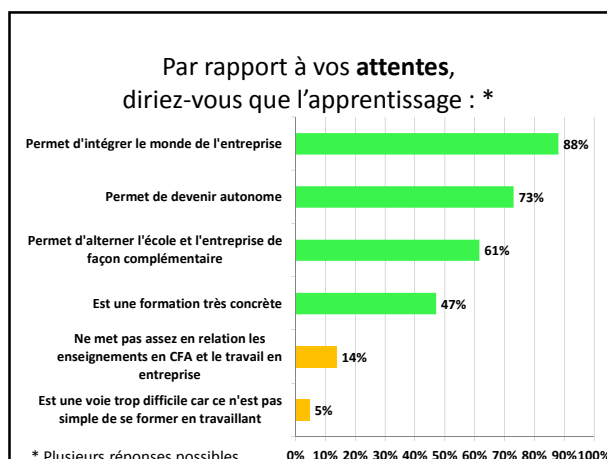
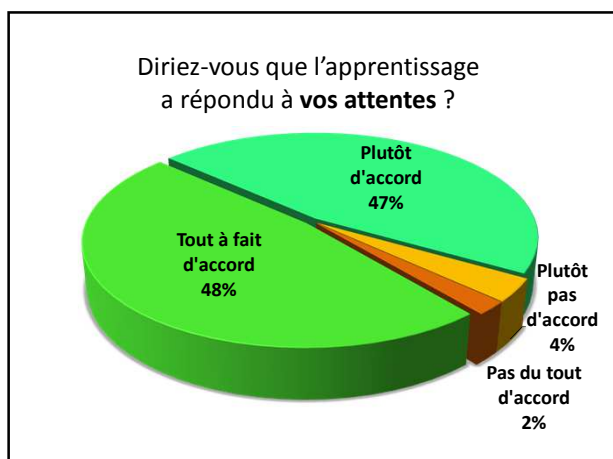


* Plusieurs réponses possibles

Ce que j'apprends au **CFA** me sert en **entreprise** :

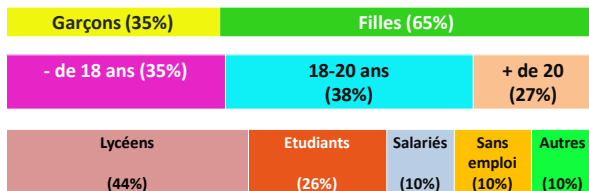




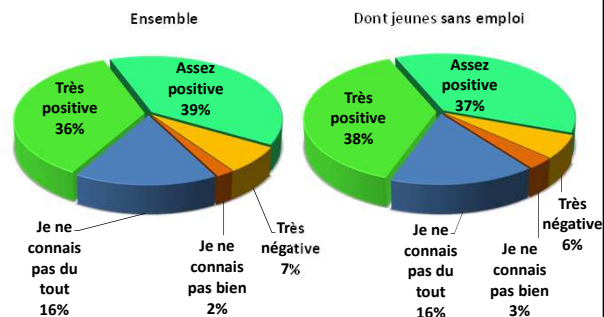


Questionnaire jeunes

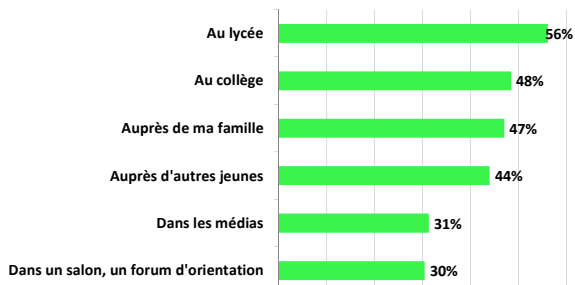
791 répondants



Quelle perception avez-vous de l'apprentissage ?

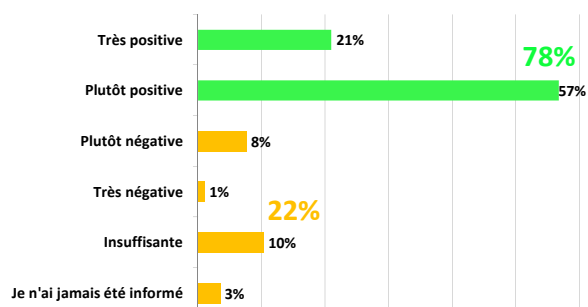


Dans quel cadre avez-vous déjà entendu parler d'apprentissage ?

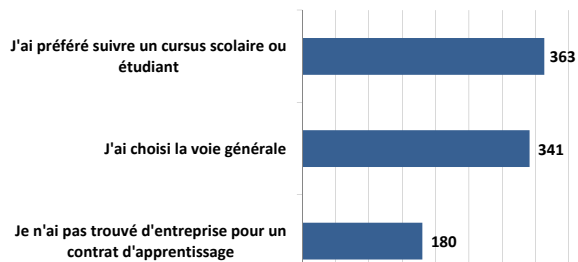


* Part des répondants aux choix les plus fréquents (plusieurs réponses possibles)

Quelle information avez-vous eue sur l'apprentissage ?

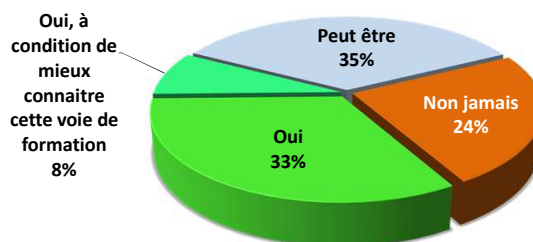


Pour quelles raisons n'êtes-vous pas apprenti aujourd'hui ?

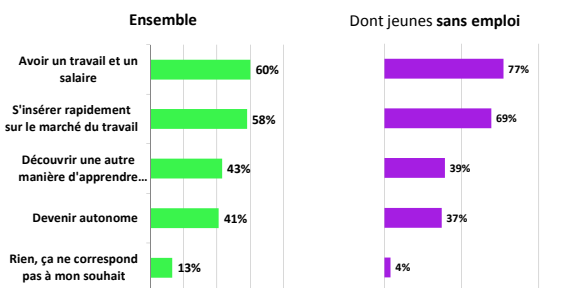


* Réponses les plus nombreuses (plusieurs choix possibles)

Envisagez-vous de vous former par la voie de l'apprentissage à l'avenir ?

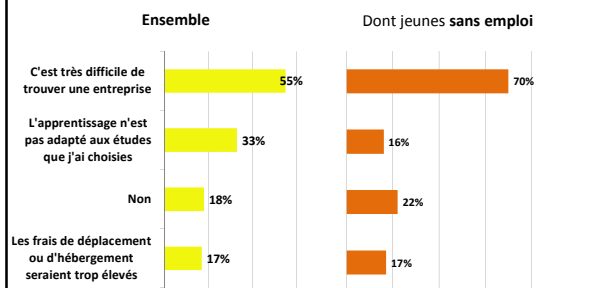


Qu'est-ce qui vous **motiverait** à vous former par apprentissage ?



* Part des répondants aux choix les plus fréquents (plusieurs réponses possibles)

Pensez-vous qu'il y a des **obstacles** pour vous former par apprentissage ?

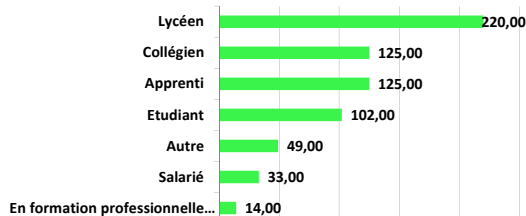


* Part des répondants aux choix les plus fréquents (plusieurs réponses possibles)

Questionnaire parents

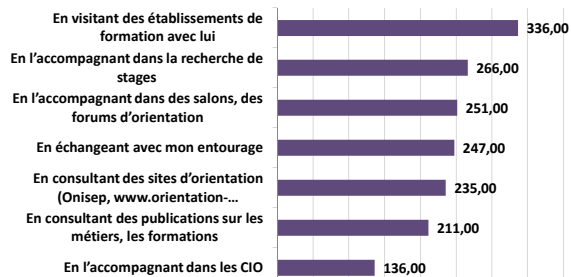
471 répondants

Situation des enfants : *



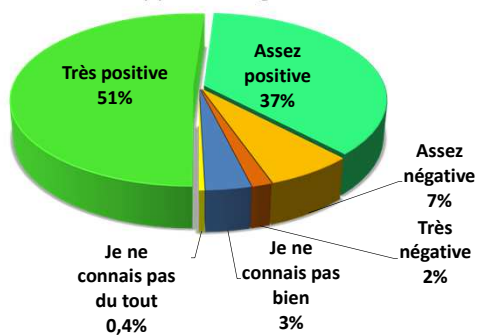
* Plusieurs réponses possibles

Comment aidez-vous vos enfants dans les démarches d'orientation scolaire et professionnelles ? *

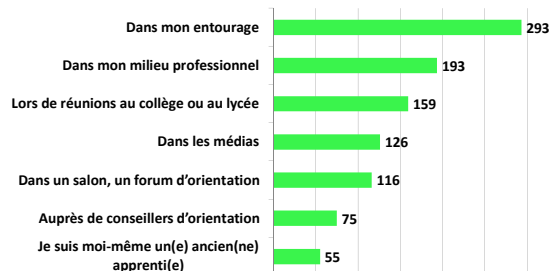


* Réponses les plus nombreuses (plusieurs réponses possibles)

Quelle perception avez-vous de l'apprentissage ?

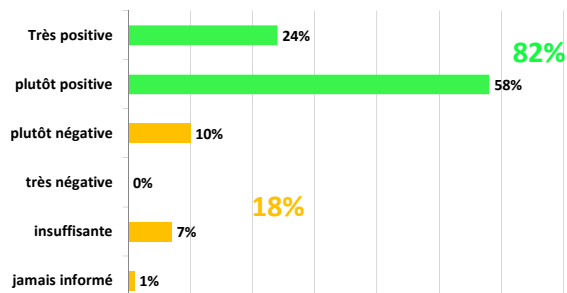


Dans quel cadre avez-vous déjà entendu parler d'apprentissage ? *

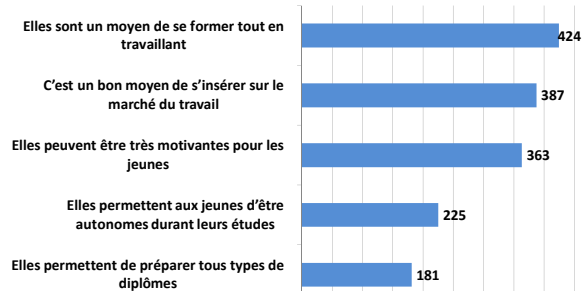


* Réponses les plus nombreuses (plusieurs réponses possibles)

Quelle information avez-vous eue sur l'apprentissage ?



Sur les formations par apprentissage, diriez-vous que : *



* Réponses les plus nombreuses (plusieurs réponses possibles)

